UNIVERSITE D'ETE 2012

Histoire d'hier…et d'aujourd'hui

Vendredi 21 septembre 2012

ALR Loi 1901

cnahes
conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée

UNIVERSITE D'ETE 2012

Histoire d'hier…et d'aujourd'hui

Jean-Pierre MOUGEOT
Directeur Général ALR

Ouverture

Notre Dame de La Roche en 1900

LA ROCHE, 150 ans plus tôt était un endroit aride, rocheux, où l'herbe maigre nourrissait péniblement quelques chèvres gardées par des enfants ou des personnes dont l'espérance de faire fortune était nulle.

Un concours de circonstances heureuses devait transformer ces lieux en un pèlerinage réputé.

Vers 1840, Marie PESTIER petite bergère des Sauvages vint à son tour garder ses troupeaux. En 1842, cette pieuse fille déposa une image de la Vierge dans un creux du rocher, là où devait s'élever par la suite la chapelle de la Compassion. C'était le dimanche du rosaire, début Octobre.

Pendant 19 ans, cette fille pria et garda ses moutons et ses chèvres sur ces lieux, jusqu'à ce qu'un savant, architecte de talent, archéologue, dont la famille avait du bien sur la commune, et très croyant, apprit la vénération, très modeste, qui était rendue à la Vierge sur la modeste montagne de La Roche. Il s'agissait de Louis PERRET (1802-1882) dont la famille était constituée de chimistes et de propriétaires de mines (CHESSY et SAIN BEL notamment).

Pour honorer la mémoire d'un de ses frères prêtre décédé, Louis PERRET fit ériger une statue monumentale de la Vierge en pierre noire de Volvic.

Suivirent la construction de la chapelle de Notre Dame de La Compassion, la chapelle de la Nativité, puis la Grande Chapelle.

Louis PERRET, grâce à sa fortune, continuait à transformer l'aspect du Site. Comme il souhaitait un culte permanent, il **installa des Pères Lazaristes dans des bâtiments résidentiels. C'était en Mai 1868.** Dans les années qui suivirent, les bâtiments furent développés pour y accueillir un petit séminaire. **Aux Pères Lazaristes succédèrent les Prêtres du Prado, ordre fondé à la Guillotière (LYON) par un saint homme, le Père Antoine CHEVRIER** qui passa sa vie à tirer de la misère de la grande ville les hommes, les femmes et surtout les enfants, souvent vaincus de la vie et auxquels le saint homme rendait leur dignité.

C'est ainsi que, presque dès les origines, sur la montagne de La Roche, existèrent deux activités : un pèlerinage mariale sur le sommet, et tout proche un lieu d'enseignement pour les jeunes séminaristes.

En 1971, le diocèse de Lyon décida de fermer le petit séminaire.

Les lieux de culte furent conservés par le Diocèse qui décida de poursuivre les activités du pèlerinage grâce à **« l'Association des Amis du Pèlerinage ».**

Les autres bâtiments et terrains furent rachetés par le Conseil Général qui les rétrocéda à l'Association de La Roche.

Pour ce qui est du Centre d'Aide par le Travail, on trouve son origine dans les personnes que recueillait le Séminaire. En effet, pour faciliter la gestion matérielle de l'Etablissement, le séminaire comptait un certain nombre de sœurs du Prado (pour la lingerie et la cuisine) et **un frère économe, le Frère Roger JACQUET, natif de Saint-Marcel-de-Félines.** Celui-ci dirigeait, entre autres choses, une petite ferme dont le personnel était constitué de braves gens qui n'auraient pu trouver place ailleurs, en raison de leurs moyens limités.

A la fermeture du Séminaire, le Frère fût confronté au grave problème suivant : « que faire de ces braves gens ? » leur vie était là haut. C'est ainsi que l'Association de La Roche poursuivit sa vocation de recevoir des personnes handicapées par la maladie mentale et créa son premier C.A.T avec le soutien de la Région, du Conseil Général et de la DDASS…

En mars 1972 sont déposés les statuts de l'Association de La Roche. Monsieur Pierre BONNASSIEUX devient le premier Président.

Quatre décennies se sont écoulées depuis ce moment fondateur :

1973-1982: la décennie des bâtisseurs

- 1972: création de l'Association de La Roche
- 1973: ouverture du CAT (effectif autorisé 50 places)
- 1974: construction de la maison du Directeur, future « Villa des Pins »
- 1975: construction de l'atelier. L'effectif du foyer est porté à 60 lits
- 1976: l'effectif du CAT est porté à 12 places, celle du foyer à 70 lits
  En 1976 : ALR accueille près de 120 travailleurs dont 70 sont hébergés.

  Le public est ainsi défini (convention du 28/12/1973):
  - Débiles mentaux (QI compris entre 0.30 et 0.65),
  - Handicapés physiques,
  - Malades mentaux stabilisés.

  En 1989, la formulation sera la suivante:
  « Le CAT reçoit des débiles profonds des deux sexes, âgés de 18 ans au moins, représentant 20% de l'effectif et des malades mentaux stabilisés pour 80% de l'effectif ».

- 1979: ouverture du foyer de Saint Marcel de Félines

Frère Roger Jacquet

1983-1992: premières difficultés financières et premières tensions sociales

- 1988: création du Service d'Accueil de Jour
  - Accueil de:
    - 10 personnes retraitées?
    - 8 personnes vieillissantes travaillant à mi-temps?
    - 12 cas « lourds » travaillant à mi-temps.
  - 2 ateliers:
    - Un atelier occupationnel (travaux sous-traités par le CAT)?
    - Une section réservée aux retraités, proposant: sport, loisirs, culture, repos…
- 1988: Décès de Roger Jacquet
- 1989: ouverture du foyer Roger Jacquet (« foyer-résidence pour personnes à la retraite »)
- 1991: mise en place d'une balnéothérapie
- 1991: visite de Sœur Emmanuelle
- 1992: ouverture d'un atelier protégé (plasturgie) dans la zone du Cantubas à Tarare
- Création de la résidence du Parc (11 personnes accueillies)

1993-2002: années de gestion et de tensions sociales

- 1993: 20ème anniversaire
- 1993: lancement de l'atelier protégé
- 1995: ouverture de la blanchisserie d'Amplepuis
- 1996: dépôt de bilan des ateliers. Un administrateur judiciaire est nommé
- 1996: la capacité du CAT passe de 135 à 158 places
- 1997: la capacité des foyers est portée de 90 à 100 lits et celle de l'accueil de jour est augmentée de 5 places
- 1998: mise en place des premières familles d'accueil
- 1999: grève des salariés pour l'application des 35 heures
- 2000: déménagement de la métallerie rue Thomassin à Tarare. La capacité du CAT est portée à 158 places
- Lancement de la réflexion sur le foyer de l'îlot Basset
- 2001-2003: travaux de réhabilitation de la Résidence Roger Jacquet
- 2002: 30ème anniversaire
- 2002: Jean-Michel LACONDEMINE devant la justice

2003-2012: consolidation du projet et développement

- 2003: ouverture du foyer des Myosotis
- 2004: fin des travaux de réhabilitation du conditionnement
- 2004: condamnation définitive de Jean-Michel LACONDEMINE
- 2005: extension de la capacité des foyers: de 100 à 125 lits, dont 5 places d'accueil temporaire
- 2006: fermeture de l'atelier protégé. La capacité de l'ESAT est portée à 168 places
- 2007: ouverture de la blanchisserie de l'Arsenal à Vénissieux: capacité agréée 50 places
- 2007: disparition de Jean-Pierre CHATRE
- 2008: anniversaire de la disparition de Frère Roger
- 2009: épilogue de l'affaire ETAIX
- 2009: l'agrément de l'ESAT La Roche est porté à 172 places
- 2010: décès de Jean-Michel LACONDEMINE
- 2010: le CA renonce au projet de l'Îlot Basset
- 2011: la métallerie déménage dans la zone du Cantubas et devient « Roche-Métal »
- 2011: le Conseil Général de la Loire autorise la création de 32 lits de Foyer de Vie
- 2012: la capacité de l'accueil de jour est temporairement augmentée à 45 places
- 2012: après des années d'attente, la blanchisserie d'Amplepuis voit ses locaux agrandis et le matériel se moderniser
- 23/06/2012 : La Roche fête son 40ème anniversaire

Evolution des agréments (Nombre de places) sur les différents établissements ALR

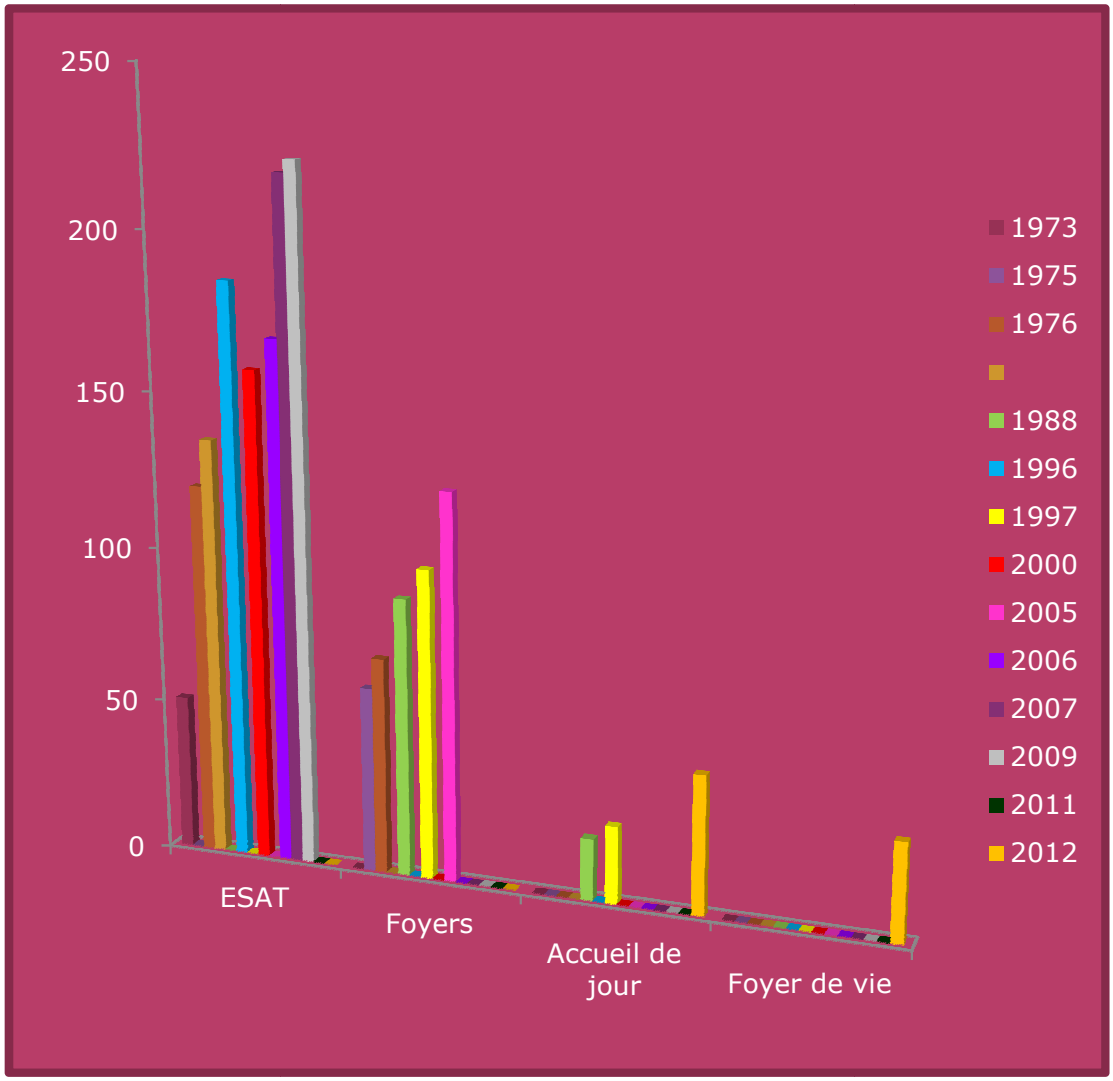

En dépit des difficultés rencontrées sur un chemin sinueux, La Roche n'a cessé de se développer

Hélène BORIE
Psychologue,
Directrice du centre de formation Recherches et promotion,
Déléguée régionale CNAHES

Le Conservatoire National des Archives et de l'histoire de l'Education Spécialisée et de l'action sociale

L'association

Créé en 1994 fonctionnant sous le régime de la loi de 1901, en convention avec les ministères de la Culture, de l'Action Sociale et de la Justice, mais reposant, à part un chargé de mission archiviste salarié, entièrement sur le bénévolat de son conseil d'administration et des équipes des 11 délégations régionales.
Le CNAHES veut préserver et transmettre le patrimoine d'expériences qui a été accumulé par les acteurs et les associations, établissements et organismes qui ont œuvré au bénéfice des personnes en difficulté ou handicapées.

Les actions

Le CNAHES met en œuvre différentes actions destinées à susciter des travaux sur l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale, et à inscrire les acteurs et les institutions dans leur propre histoire :

1 –Archivage

Le CNAHES apporte une aide au secteur associatif pour l'archivage des dossiers et des fonds documentaires sous forme de conseils et de formations concernant : l'archivage des documents associatifs, des dossiers des personnes accueillies, la conservation ou le versement des archives dans les services public d'archives ; il propose des chantiers de classement d'archives sur devis.

2 -Valorisation et transmission

- Sensibilisation des formateurs des centres de formation aux professions sociales à la place de l'histoire dans les formations et aux témoignages concernant les pratiques à différentes époques. Organisation de colloques, journées d'études.
- Collaboration avec les universités pour approfondir l'approche historique dans les domaines de l'éducation, du travail social et de l'action sociale.
- Collaboration avec les associations et les institutions sur leur propre histoire (conceptions éducatives, supports théoriques, valeurs…).

3 -Partenariat et communication

- Le CNAHES associe à ses travaux un certain nombre de partenaires tels que : les universités, les centre de formation, les fédérations d'associations, UNIOPSS, les organismes ou groupements tels que SYNEAS, CNAPE, CREAI etc…
- Il publie, la Lettre du CNAHES, collabore à des revues, ouvrages et dispose de sites internet

- le site national du CNAHES (**www.cnahes.org**) et le portail « Enfants en Justice » auquel le CNAHES apporte sa contribution (**www.enfantsenjustice.fr**)
- le site de la délégation régionale Rhône-Alpes (**www.cnahes.medicosocial-ra.fr**)

Le CNAHES Rhône-Alpes s'inscrit dans les actions précédentes, il a réalisé :

Le classement des archives :

- des établissements de PRADO (12 structures),
- Des centres de formations : Recherches et Promotion et Loire Promotion et l'institut du travail Social,
- De l'ADSEA,
- Du centre Adélaïde Perrin.

Des Journées d'études ouvertes à tous en 2004, 2008 et 2011(Actes consultables sur son site) et a contribué à différents colloques à l'occasion d'anniversaires d'institutions (colloque des 50 ans du Rucher, des 150 ans du Prado, des 30 ans d'ORLOGES).

Des recueils de témoignages oraux de divers acteurs de l'éducation spécialisée et du travail social.

Et nous sommes très heureux d'accompagner aujourd'hui l'association de La Roche, ses administrateurs et l'ensemble du personnel pour l'anniversaire de ses 40 ans et son Université d'été 2012, dans un regard sur son histoire, ou plutôt les prémisses de son histoire.

Il n'y a pas d'homme sans histoire ; il n'y a pas de culture sans acte de transmission.

Alors lorsque Jean-Pierre Mougeot votre directeur nous a contactés pour nous demander d'animer votre université d'été 2012, année des 40 ans de l'association, nous avons été intéressés par ce projet, car s'il n'est pas rare, les institutions prenant de l'âge de voir fêter les anniversaires, il est plus rare que les institutions cherchent, d'où elles viennent par un travail rigoureux sur les archives fait par des historiens. Bien des associations s'en tiennent aux dates, aux réalisations ce qui est évidemment capital mais approcher par le traitement des archives, les enjeux des acteurs d'une époque, les idéaux, les interventions de hommes, le rôle des pouvoirs publics pour comprendre comment s'est façonné un lieu et un projet, ce n'est pas tout le monde qui a cette volonté.
Volonté qui signe aussi, à mon sens une intelligence pour l'action et les choix d'aujourd'hui. Pour deux raisons que je ne ferais qu'évoquer : une institution vivante est une institution qui ne fait pas fi de sa culture institutionnelle et cette culture est faite des marques du passé (des traces souvent inconscientes, parfois douloureuses qui organisent les façons de penser, d'être, de se taire aussi, de penser son rapport aux autres, au travail). Le passé est passé, il n'a pas à être encensé, ni passé par pertes et profits. Le connaitre dans sa complexité nous en fait des héritiers qui peuvent en toute liberté se situer dans les enjeux et les choix d'aujourd'hui.
Et savoir que l'on ne vient pas de nulle part c'est aussi une façon de s'ouvrir à un accueil et à une attention à l'histoire des personnes handicapées, et à la place qu'elles vont pouvoir prendre, inventer dans l'institution et comment le

personnel va faire histoire avec elles au fil du temps.
C'est pourquoi je pense que cette journée est un acte de transmission.

Ce que nous allons vous proposer n'est pas une histoire de La Roche depuis sa création jusqu'à ce jour. Nous n'avons commencé à travailler qu'en mai ; on ne pouvait donc qu'initier un travail d'histoire. Ce travail va vous être retransmis ce matin, après l'introduction que va faire Jean-Pierre Mougeot :

➔Dominique Dessertine interrogera la différence entre mémoire et histoire, abordera les origines et le démarrage de l'Association et rappellera la « préhistoire du secteur et des politiques publiques avant les lois de 1975.

➔Ambroise Charleroy évoquera la « préhistoire religieuse de La Roche et l'apport du Prado dans la fondation de La Roche.

➔François–Pierre Boursier développera le rôle des associations dans la création de La Roche, celui du Conseil Général et le démarrage de l'Association.

Et nous vous proposerons cet après-midi des échanges en ateliers autour de thématiques fortes qui ont structuré La Roche, sur leur sens aujourd'hui dans votre travail, sur leur pertinence pour demain.

Cinq thématiques :

- Accueillir tout le monde ?
- Accompagner « jusqu'au bout » ?
- Accompagner dans tous les aspects de la vie ?
- Le travail comme porte d'entrée à La Roche ?
- Vivre comme tout le monde ?

Ces ateliers seront co-animés par un cadre de La Roche et une personne du Cnahes et introduits par une brève présentation du thème

Bonne journée à tous.

Démolition, construction, rénovation, La Roche s'embellit…

Ces bâtiments deviendront l'administration, l'espace Duperray et l'espace éducatif.

1975 : construction de l'atelier

Dominique DESSERTINE
Historienne,
Ingénieure de recherches au CNRS, LARHRA
(Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes)

Avant d'aborder la petite synthèse des rapports historiques entre la société et le handicap, je voudrai souligner combien la démarche dans laquelle s'engage votre association est courageuse. S'ouvrir à un regard extérieur n'est jamais une entreprise aisée, ni pour les particuliers, ni pour les institutions. Surtout lorsque le passé a été marqué par des épisodes durs.

Démarche courageuse, votre initiative est aussi rarissime. Certes des associations ont déjà ouvert leurs archives et engagé un travail scientifique sur leur passé, la SLEA à Lyon (Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence, fondée en 1890), le Prado (fondé en 1860) est en train de le faire et le travail est plus qu'amorcé. La maison d'édition Erès a publié un certain nombre de ces monographies. Mais, finalement, elles ne sont pas très nombreuses à s'être lancées dans l'aventure et surtout aucune association travaillant avec des personnes en situation de handicap ne l'a jamais fait. Vous êtes donc des pionniers. Et si un ouvrage relativement récent évoque le rôle des associations dans l'institution du handicap, c'est pour leur rôle institutionnel et il ne s'agit que des plus grandes associations nationales et non de petites structures comme la vôtre. Elles sont étudiées pour leur rôle de représentation mais non dans leur fonction concrète quotidienne auprès des personnes handicapées, non dans leur histoire issue de multiples relations politiques, économiques, liées aussi à l'histoire locale, mais qui font sens.

Votre démarche devrait être fructueuse. Travailler avec des historiens, par définition indépendants de votre structure, est un gage de sérieux. L'historien sait faire le partage entre la mémoire et l'histoire, il dépasse la première, les premières pour arriver au sens. Il ne reste pas à la fleur des événements, il creuse dans plusieurs directions :

- Il dégage des temps divers. Il n'y a pas un passé et un présent, mais des moments différents qui se sont succédés. Les épisodes difficiles laissent la place au renouveau, ce que démontre la situation actuelle de votre association.
- Il situe toujours une analyse dans le contexte. Personne, ni individu, ni association ne vit en vase clos et le passé comme le présent ne peut se comprendre sans établir de liens entre le sujet d'observation et le monde dans lequel il s'inscrit.
- Il met en valeur les caractéristiques globales d'un secteur dont chaque individu ou chaque association n'est qu'un des maillons. Donc il permet de relativiser, d'apaiser.

Vous verrez, en l'occurrence, que votre association, certes profondément originale, a aussi traduit, révélé son époque, ses tensions, ses problèmes et été traversée par des contradictions qui sont aussi celles d'une époque, d'une politique autant que des hommes.

La société face aux déficiences, des infirmes sensoriels aux personnes en situation de handicap

Je veux vous rappeler, en commençant à l'aide de quelques chiffres, la place du handicap dans notre société. Les statistiques montrent que 60 % des

associations aujourd'hui se consacrent au handicap, signe de la grande mobilisation sociale autour de la question, et elles montrent aussi la forte implication des pouvoirs publics, puisque dans le budget de ces mêmes associations les deux tiers viennent des collectivités publiques, contre 45 % seulement pour les autres associations. Il est loin le temps où les infirmes et handicapés (nous reviendrons sur le vocabulaire plus tard) étaient l'objet du mépris, de la risée, ou au mieux de l'indifférence. Nous allons donc parcourir cette longue évolution de l'émergence sociale du handicap et en repérer les principales étapes qui nous permettront de comprendre le rôle des idées scientifiques, mais aussi les attentes du corps social et le poids des politiques publiques, les rapports entre les associations et l'Etat.
C'est à grands traits la naissance du champ du handicap que nous allons survoler maintenant. Trois temps essentiels sont à distinguer:

L'émergence sociale des infirmes (1750-1914), entre éducation, charité et assistance

Les Lumières et l'éducation possible pour tous.

Pendant longtemps tous ceux qui ne pouvaient subvenir à leurs besoins, pour quelque cause que ce soit, étaient soit maintenus dans leur famille, soit reçus dans les hôtels-Dieu ou les hospices religieux. On évoquait un peu les fous, les monstres, mais sans leur accorder d'attentions spécifiques. Certes, il y avait une position religieuse sur leur situation ambivalente, victimes du démon, expiant une quelconque faute ou sanctifiée par leur souffrance. Mais socialement leur sort n'était pas différent des multitudes de pauvres : la famille, la rue ou l'hôpital.

Au XVIIIe siècle s'amorce une évolution liée à l'esprit des lumières. L'homme se place au coeur du monde et n'attend plus exclusivement d'entrer dans la vie éternelle. La vie c'est ici et maintenant. Il croit en son pouvoir et est convaincu non seulement qu' « **il faut** » mais qu' « **il est possible** » de corriger les erreurs de la nature, Il faut offrir aux infirmes leur part d'accès à l'humanité. Diderot avec sa *Lettre sur les aveugles* (1749) et sa *Lettre sur les sourds-muets* (1751) prend conscience du problème humain et des capacités de tous à s'instruire et à mener une vie normale. Les débats sur le sensualisme, sur l'origine de la pensée et de la raison, engagent les philosophes à une réflexion sur l'intelligence de ceux qui sont privés d'un de leurs sens. Les aveugles et les sourds-muets sont les premiers à faire l'objet d'une éducation spécifique. Ce qui est d'autant plus remarquable que le siècle s'interroge malgré tout sur la valeur de l'instruction pour tous. Certains, parmi les philosophes, pensent que les pauvres, attelés à des tâches subalternes, n'ont pas besoin de s'instruire (Voltaire, par exemple).

Deux fondateurs sont à l'origine de cette éducation pour les sourds-muets et pour les aveugles, l'abbé de l'Epée qui est le premier à tenter l'aventure d'une éducation collective pour les sourds-muets et Valentin Haüy pour les aveugles. Ils sont sensiblement contemporains, le second, toutefois, a suivi les cours du premier qui aurait pu être son père.

En 1760, l'abbé de l'Epée ouvre, sur ses propres fonds, une école à Paris, Une seconde ouvre vingt ans plus tard, à Bordeaux. On comprend mieux la révolution qui s'opère alors si on songe qu'Aristote disait que les sourds-muets étaient irrémédiablement ignorants et que les Romains les avaient déchus de leurs droits civiques. Même Condillac qui privilégiait les sens comme accès à la connaissance pensait qu'ils étaient dénués de toute mémoire, donc incapables de

raisonner.

Valentin Haüy, d'origine sociale plus modeste que l'abbé de l'Epée, spécialiste des langues anciennes et modernes, vit de traductions à Paris. Sa vie bascule quand un jour il assiste à un spectacle de foire qui le scandalise, où des aveugles sont tournés en ridicule. Il décide alors de s'employer à faire lire les aveugles. S'inspirant des principes édictés par Diderot sur l'éducation par le tact, il fait réaliser une presse et des caractères d'imprimerie spéciaux, des cartes géographiques en relief. Son premier élève ayant fait des progrès rapides, la société philanthropique lui confie bientôt l'instruction de douze enfants aveugles de familles indigentes. Il y a donc alliance d'une démarche personnelle et d'une société de bienfaisance.

L'Etat intervient et sous la Révolution, les deux d'écoles sont transformées en Institution nationale des sourds-muets et en Institution nationale des jeunes aveugles. Autour de l'abbé de l'Epée et de Valentin Haüy s'est cristallisé un immense mouvement national et international. L'Europe des Lumières suit leurs travaux avec passion. Louis XVI, Joseph II, Catherine II s'intéressent à l'oeuvre de l'abbé de L'Epée qui, dans ses conférences, reçoit plusieurs centaines de personnes. Des visiteurs de marque se bousculent aussi à l'institution de Valentin Haüy, qui remet très solennellement au roi Louis XVI, à Versailles en 1786 son *Essai sur l'Education des enfants aveugles*.

Par la suite, l'Institut des aveugles s'illustre brillamment au moins dans deux domaines. C'est en son sein que Louis Braille (1809-1852), ancien élève devenu instructeur, met au point l'écriture en relief par points, qui se diffuse dans le monde entier. D'autre part, l'Institut forme d'excellents musiciens, et en particulier, à Paris, les organistes de Notre-Dame, Saint-Etienne-du-Mont et de Saint-Germain-des-Prés.

Dans la lignée de la réflexion menée par les philosophes sur la nature de l'homme et sur l'importance des sens dans la formation de l'intelligence et de l'appréhension du monde, il faut noter aussi l'extraordinaire engouement des années révolutionnaires pour les enfants sauvages. Vont-ils démontrer que l'homme vivant dans la nature est un homme bon, comme le pense Rousseau ou, au contraire, que l'état sauvage bloque tout développement de l'homme ? L'affaire de Victor, l'enfant sauvage de l'Aveyron, fait beaucoup de bruit au début du XIXe siècle. Il marque l'origine de l'éducation spécialisée des enfants « anormaux ». Toute une filiation d'éducateurs se réclame des principes mis au point par Itard, son éducateur Séguin, Bourneville et Montessori. Même si Itard, son maître, un médecin de l'Institut des sourds-muets doit déclarer forfait. Il n'est pas parvenu à l'amener à la parole. En fait, il semble que cet enfant avait été abandonné parce qu'il présentait des signes de débilité et que son état était la conséquence de sa faiblesse mentale et non de sa vie sauvage….

Si Victor et Itard ont joué un grand rôle symbolique, socialement, c'est l'ouverture des asiles psychiatriques qui va fournir un nouveau type de prise en charge pour une nouvelle catégorie de marginaux, ceux de l'esprit et ou du comportement, et que l'on a regroupé longtemps sous le terme de fous.

La protection de la folie et le rôle des asiles d'aliénés

A côté des enfants infirmes sensoriels éduqués aux frais de l'Etat, qu'on peut considérer comme la première catégorie ayant émergé de l'histoire confuse de ce que l'on appela plus tard les handicapés, émerge aussi socialement la population des asiles. Il n'est pas question de faire ici l'histoire de la psychiatrie (le dernier numéro de *Sciences humaines* dont le dossier n° 28 porte sur

L'histoire des troubles mentaux) mais seulement de signaler qu'émergent aussi, au lendemain de la Révolution, des lieux spécifiques pour des hommes et des femmes que l'on commence à considérer comme malades et non plus seulement comme des possédés du démon ou de dangereux criminels. Face à ce que l'on appelle les fous, la réponse sociale et politique est l'assistance dans les asiles. Après leur libération, par Pinel et Esquirol, qui leur font quitter les prisons et les hôpitaux où ils étaient enchaînés, et qui tentent des traitements spécifiques (le traitement moral entre autres), la loi de 1838 impose à chaque département, de les recevoir dans des asiles. Si par la suite les asiles ont été mal perçus, ils représentaient lors de leur création un grand progrès. Il faut entendre le terme d'asile au sens où l'on parle aujourd'hui d'asile politique, un lieu bénéfique pour celui qui y est admis et le libère d'une situation antérieure douloureuse ou dangereuse.

L'asile reçoit sans doute nombre de ceux que l'on appellera par la suite handicapés mentaux. Il constitue un laboratoire pour ce qui s'appellera plus tard l'éducation spécialisée. Considéré comme le premier éducateur des enfants arriérés – à la différence d'Itard - il intervient auprès de nombreux enfants - Edouard Séguin (1812-1880), entreprend et réussit l'éducation d'un premier enfant idiot en 1838. En 18 mois, il a appris à son élève à se servir de ses sens, à se souvenir, à comparer, à parler, à écrire, à compter. Il est instituteur dans l'asile de Bicêtre et tente de sortir les enfants de leur profonde torpeur. L'école des idiots de Bicêtre fonctionne régulièrement de 1842 à 1920. Il établit une classification en 3 catégories :

- les « idiots » qui ne parviennent pas à la parole,
- les « imbéciles » très difficiles à éduquer, mais à qui on peut faire acquérir un peu d'autonomie,
- les « débiles » qui sont des attardés mentaux, en décalage sur les autres mais pouvant, avec un enseignement adapté, faire des progrès intellectuels.

Toute cette catégorisation très complexe, les catégories se superposant et les auteurs les adaptant à leurs propres observations. En outre, pour chaque cas, les causes peuvent être diverses et multiples.

Séguin reste encore méconnu en France. Il a émigré aux Etats-Unis où les classes d'idiots sont encore appelées les classes Séguin. En France, Bicêtre reste une matrice de l'éducation des enfants idiots et imbéciles. Le docteur **Voisin,** avec Séguin, constitue le premier exemple d'une équipe médico-pédagogique. Il publie en 1846 un volumineux *Traitement moral, hygiène et éducation des idiots et autres enfants arriérés ou retardés dans leur développement.* Son éducation est fondée sur l'éducation physiologique, les gymnastiques sensorielles, qui seront reprises ensuite pour des enfants « normaux ». Par la suite, le docteur Bourneville, sous la Troisième République, poursuit cette œuvre, et se propose de faire sortir le plus possible d'enfants des asiles. Il est à l'origine des classes de perfectionnement en 1909.

Mais cette galerie des grands hommes ne doit pas faire oublier le rôle des modes d'intervention en direction de ces populations.

Les infirmes entre charité et assistance

Si ces quelques lieux d'éducation, instituts nationaux ou asiles, ont joué un rôle intellectuel et symbolique, il ne faut pas ignorer qu'en fait, la plupart des enfants ou personnes handicapés étaient accueillis dans des oeuvres privées et assistés par la charité. Les congrégations jouent un rôle de premier plan. Très dynamiques au lendemain de la Révolution, en particulier les congrégations

féminines, elles assument les tâches essentielles de ce que l'on appelle aujourd'hui le travail social. Si l'Institut national des jeunes sourds reste la référence, ce sont elles qui prennent en charge la majorité des enfants porteurs de ce handicap en ouvrant des maisons pour sourds. En 1900, 60 % des élèves dépendent d'institutions religieuses et dans les institutions publiques, enseignent aussi des congrégations (frères de Saint-Gabriel, etc.). Malheureusement, elles restent méconnues aujourd'hui dans cette fonction sociale si importante.

Quelques oeuvres spécifiques commencent à se créer toujours en ces débuts du XIXe siècle, si créatifs d'œuvres multiples, dans un contexte de renouveau catholique. Je prendrai l'exemple lyonnais, de l'Oeuvre des infirmes et incurables d'Ainay, fondée par Adélaïde Perrin, une jeune fille de la bourgeoise lyonnaise, en 1826 et qui existe toujours. Elle recevait « manchotes », « débiles », « attardés mentales », etc.

À la charité, vient s'adjoindre l'assistance publique qui se généralise sous la Troisième République. Le régime veut inscrire dans les lois les grands principes de la Révolution française sur l'assistance, qui est due par le pays à tous ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins. À cette impulsion idéologique s'ajoute un impératif démographique. Aux lendemains de la perte de l'Alsace-Lorraine, la revanche sur l'Allemagne demande à avoir une population forte, en bonne santé, surtout dans un moment où la France, premier pays malthusien du monde, ne peut plus soutenir la comparaison avec la natalité toujours très élevée de l'Allemagne. En outre, l'assistance peut apaiser un peuple de plus en plus dangereux, qui se soulève tous les trente ans à Paris qu'il hérisse de barricades et se laisse tenter par les idéologies socialistes. L'enjeu économique n'est pas moindre. Dans le contexte du libéralisme qui s'affirme, il est essentiel d'assister les faibles, dans l'espoir de les voir revenir à la production. Enfin, depuis le Seconde Empire, les médecins dénoncent les différents maux qui affaiblissent la santé des populations, la tuberculose, l'alcoolisme, et d'une manière générale, la « dégénérescence », concept forgé par l'aliéniste Morel en 1856, développé par le docteur Magnan, en 1895 convaincu que la folie vient d'une prédisposition héréditaire.

Bref, la France fin de siècle se sent gravement menacée. La réponse du nouveau régime à cette situation nouvelle, appuyée par nombre de médecins impliqués dans la vie publique, est de voter tout un train de lois en matière sanitaire et sociale dont la loi de 1905 sur les vieillards infirmes et incurables. C'est l'émergence au plus niveau de l'Etat de la catégorie des « infirmes », pour la première fois reconnue dans les textes officiels. Ils peuvent être reçus dans les hôpitaux locaux ou bénéficier de secours à domicile.

Comme par ailleurs la République assure la primauté de l'instruction publique, elle met en place, nous l'avons dit, les classes de perfectionnement en 1909 qui resteront longtemps lettre morte. Parallèlement, Binet et Simon établissent un test d'évaluation de l'intelligence (le Q.I, quotient intellectuel) qui permet de classer les enfants. Pour la première fois aussi, des recensements tentent d'établir un repérage chiffré des enfants en situation de handicap.

À la fin du XIXe siècle, l'éducation des aveugles, des sourds et l'assistance aux infirmes sont reconnues, mais elle se fait très souvent dans des lieux isolés. On découpe les problèmes sociaux et on exclut par le placement en institutions spécialisées. Ce qui antérieurement n'avait pas court. On était plus indifférent mais moins excluant.

Apparition du handicap physique et de la réadaptation

Avec la Grande Guerre, on entre dans une toute nouvelle histoire de notre champ. Le handicap physique émerge dans une dimension démographique inconnue jusqu'alors. La Grande Guerre a été un immense traumatisme national. 1,5 million de morts et autant de blessés, qui pose le problème du handicap physique au plus haut niveau de la nation. On ne parle pas de traumatisme mental encore. Les historiens commencent seulement à se poser la question. Le budget des Anciens combattants qui gère aussi les victimes survivantes représente le 1/7 du budget de la nation.

La rupture qu'introduit la Guerre dans l'histoire vient de deux faits essentiels. Pour la première fois dans l'histoire, ce sont les intéressés qui s'organisent eux-mêmes, et non pas des personnes charitables ou des philanthropes qui parlent et agissent en leur nom. Pour la première fois, le handicap touche massivement des hommes jeunes susceptibles d'agir. D'autre part, l'urgence demande des solutions rapides que les pouvoirs publics ne peuvent donner rapidement. Or, l'administration militaire est débordée. Les blessés militaires dépendent d'une législation de 1831 totalement inadaptée, prévue pour une armée de métier et sur des terrains bien limités. Une double action législative et administrative s'imposait pour limiter au plus vite les délais d'attente insupportables imposés à ces hommes pressés de retrouver leur famille. Il leur fallait aussi compléter des pensions largement insuffisantes, en partie du fait d'une inflation qui, pendant la Guerre, a multiplié les prix par 2, 5.

Dès 1915 s'entassent dans les hôpitaux des blessés stabilisés, des mutilés désoeuvrés qui créent les premières associations, à Saint-Étienne en 1916, et bientôt dans la plupart des villes du sud-est et du midi. Ces associations ouvrent aussitôt des permanences pour renseigner les mutilés sur leurs droits, les conseiller dans leurs démarches et leur procurer des secours. En février 1918, elles se regroupent à Lyon au sein d'une Union fédérale qui devient la plus puissante du mouvement des anciens combattants. Il y en aura d'autres, je n'insiste pas, mais souligne seulement qu'il faut bien noter l'originalité de ces associations. Leur mise en place « spontanée » tranche avec le mouvement des anciens combattants, non blessés ou non mutilés, qui, lui, est parti du haut de la hiérarchie, militaire, et de Paris et qui se diffuse du haut en bas de la société et de Paris vers la province. Ces associations ont d'autant plus de poids quelles se diversifient selon la nature du handicap. La fédération nationale des amputés compte 20 000 personnes, les mutilés des yeux, 10 000 comme celle des plus grands invalides, les Gueules cassées.

L'Etat est aussi fortement impliqué non seulement dans la délivrance des pensions, mais aussi dans la création d'écoles pour aveugles sur l'ensemble du territoire qui vise à rendre à l'agriculture les soldats d'origine rurale, soit 7 sur 10, tout en les formant à une production complémentaire, cordonnerie, fabrique de brosses, etc.

L'aide caritative ne disparaît pas pour autant. Elle s'élargit à l'intervention américaine. La mission Rockefeller, par ailleurs engagée sur notre territoire dans la lutte contre la tuberculose, crée un comité franco-américain pour les aveugles de guerre qui se propose de les accueillir, de les former professionnellement dans des lieux spécialisés, les Phares. Ils font appel à un parrainage aristocratique. C'est le temps où dans les sociétés de Croix-Rouge s'engagent des dames de l'aristocratie. Le phare de France s'enorgueillit d'avoir le premier utiliser les machines à tricoter pour faire gagner leur vie aux aveugles manchots.

Les formateurs sont des artisans ou des ouvriers, mais les infirmières sont issues du meilleur monde.

Le second fait essentiel est que ces mutilations sur un aussi grand nombre de jeunes hommes ne peuvent rester sans tentative de réparation et de retour à la situation antérieure. Les mutilés le demandent, des écoles les adaptent, des prothèses vont très vite venir essayer de restaurer leur intégrité physique. Jusque-là n'existaient, pour les infirmes physiques que la béquille et la jambe de bois. Désormais toutes sortes de bras articulés, de machines adaptées apparaissent. Au-delà de la prothèse, c'est l'idée même de remplacer qui s'impose et crée le concept de réadaptation. Tous ces jeunes mutilés veulent redevenir aussi proches que possible de leur condition antérieure, le retour au travail s'inscrit dans cette volonté de retrouver des revenus décents et de retrouver une place dans la société. L'Office national des mutilés et réformés (1916) encourage ces demandes, le développement des appareillages spécialisés, et en obtient l'agrément et le remboursement. La loi du 2 janvier 1918, concernant la rééducation professionnelle, ouvre aux invalides de guerre le droit à l'aide de l'Etat pour leur réinsertion professionnelle. En 1923 une loi leur ouvre des emplois réservés. Le modèle se transfère aux mutilés et invalides du travail qui se structurent à leur tour.

Sur ce modèle de la réadaptation apparaissent des associations de malades confrontés eux aussi à l'inactivité et à une motricité réduite, les tuberculeux osseux. Ils s'organisent aussi en milieu hospitalier. Eux aussi demandent l'indépendance économique et la réintégration par le travail. La première association est due à Suzanne Fouché, souffrant de tuberculose osseuse et allongée à Berck, dans un de ces grands établissements spécialisés de la côte d'Opale, du Pas-de-Calais. Elle fonde la Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail (Ladapt). L'association des paralysés de France (APF) émerge dans ces mêmes années, autour de victimes de la poliomyélite. En 1930, autour d'Albert Trannoy, elle stigmatise la « pensionnite » et prône également le retour au travail

Ce tableau lisse ne doit pas laisser dans l'ombre une pratique sans doute répandue, mais sur laquelle on ne sait pas grand-chose : l'exposition des handicapés dans les foires. Répandu au XIXe siècle, le recours aux saltimbanques s'est maintenu fort avant au XXe siècle. Le témoignage de Denise Legrix, née en 1910 en Normandie, et par ailleurs fondatrice de l'association d'entraide aux enfants et aux adultes dysméliques, qui s'engage vers 1935 pour un tour de France des barques foraines, est significatif de la persistance d'un regard de curiosité malsaine, qui ne reconnaît pas dans le porteur de handicap, une personne pleine et entière.

Il est clair en tout cas que les conséquences de la première guerre mondiale ont conduit à l'émergence du concept de réadaptation désormais central. La réadaptation passe, entre autres, par le travail. L'atelier travail reviendra cet après-midi sur ce thème.

Vers la reconnaissance des droits

La « réadaptation » a émergé avec les victimes de la guerre, « l'inadaptation » se forge peu à peu dans les années qui suivent. Le « handicap » apparaît ensuite. Ce mot, issu du monde du turf, met en valeur l'idée que chacun participe à la course, même s'il part plus lourdement chargé que ses voisins. : chacun peut s'intégrer dans la société.

L'inadaptation

Ce nouveau concept, l'inadaptation, repose sur le repérage et la catégorisation du handicap mental, repérés essentiellement au cours de l'entre-deux guerres au sein de la jeunesse délinquante. Jusque-là, celle-ci avait surtout mobilisé l'énergie des juristes, avocats ou juges. Désormais, les médecins investissent ce champ dont George Heuyer est la grande figure scientifique reconnue. Il élabore tout un savoir sur ces populations et se voit attribuer la première chaire de neuropsychiatrie infantile de l'université française. Sa consultation est le creuset de formation de toute une génération de psychiatres et de psychanalystes d'enfants (dont Françoise Dolto). Quelques années plus tard, il est un de ceux qui font émerger le concept d'enfance inadaptée et établit une classification des enfants relevant de cette vaste catégorie. Cette classification médico-psychologique, qui repose sur la symptomatologie, considère en gros qu'il y a « les handicapés de l'intelligence et les déséquilibrés du caractère ou du comportement ». Le régime de Vichy met en place les « Sauvegardes », organismes régionaux chargés de coordonner les efforts locaux et de redistribuer les crédits publics. Ces ARSEA (Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) sont créées à l'initiative du ministère de la Santé et présidées soit par des médecins, soit par des juristes. La thèse à laquelle François Boursier – qui va bientôt prendre la parole ici - travaille actuellement, sous la direction d'Olivier Faure, sera la première en France. Elle permettra d'élucider les rapports entre juristes, mouvements familialistes et puissance publique.

À la Libération, les ARSEA sont maintenues en raison de leur technicité et se retrouvent autour de la Revue Sauvegarde de l'enfance dont Heuyer est au conseil de rédaction. Partout en France, au moins dans les grandes villes, les médecins s'impliquent dans le secteur de l'enfance inadaptée.

Le rôle de la Sécurité sociale

Issue d'une volonté démocratique de reconstruction de la France aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, la Sécurité sociale reconnaît l'égalité de tous devant les aléas de la vie, et la nécessité d'une redistribution des surplus aux plus faibles revenus. Mise en place par les ordonnances des 19 et 23 octobre 1945, elle s'inscrit dans ce sens de l'Etat dont l'historien Jean-Pierre Rioux estime qu'il a constitué après 1945 « le principal ciment d'une France éparse et épuisée, prolongeant en unanimité nationale l'unité de la Résistance ».

La lutte pour l'amélioration de la santé des enfants est au premier rang des préoccupations des autorités sanitaires en 1945. La première tâche des commissions qui contrôlent les établissements est d'appuyer prioritairement les maisons d'enfants. La Sécurité sociale rembourse les prix de journée de quatre types d'établissements pour enfants, dont les maisons d'enfants à caractère sanitaire (Certes les préventoriums et autres établissements de lutte contre la tuberculose sont nombreux en ces temps où les antibiotiques commencent à peine à se diffuser et où la maladie est encore menaçante). Dans cette catégorie, elle tient à appuyer les maisons pour enfants dits arriérés ou retardés « en raison du nombre faible de maisons de cette catégorie ». L'avantage pour les internats habilités est évidemment de recevoir des prix de journée. Celui de Tullins, tenus par 25 sœurs missionnaires abritant 210 enfants arriérés est un des premiers habilités dans notre région, suivis par bien d'autres, comme, par exemple, en 1950, le pensionnat Sainte-Philomène, à Montanay, dans l'Ain, « pour filles caractérielles rééducables », appuyé par les docteurs Dechaume et Kohler.

Le décret de 1956 reconnaît pleinement le rôle des Instituts médico-pédagogiques (IMP), et établit un cadre réglementaire (conditions d'agrément des établissements pour divers types d'inadaptation).

Si la Sécurité sociale reconnaît et codifie l'existence de ces maisons, elle ne les crée pas, et le rôle des familles devient prépondérant.

L'intervention des familles

Alors que les invalides de guerre, adultes, s'étaient organisés volontairement, dans les années 1950, ce sont des parents d'enfants inadaptés qui, confrontés au manque de structures d'accueil, se regroupent pour trouver des solutions. L'association départementale des parents d'enfants inadaptés (ADAPEI) du Rhône se crée en 1948, dans la Loire en 1960, etc. L'UNAPEI les regroupe dans la France entière. Elle défend peu à peu les intérêts des enfants, puis des personnes handicapées mentales. En 2008, l'ADAPEI du Rhône regroupait 1 400 familles et accueillait 2 400 enfants et adultes.

L'UNAPEI a pour responsables et militants des parents plutôt issus des milieux supérieurs. Elle milite pour des améliorations ponctuelles. Elle considère qu'à l'Education nationale reviennent les déficients légers des classes de perfectionnement et que les autres déficients mentaux moyens ou profonds relèvent du ministère de la Santé. Elle se présente comme une réponse aux carences de l'Etat tout comme l'APAJH (Association pour adultes et de jeunes handicapés), qui elle, issue de l'Education nationale, est un service public mais est obligée elle-même de créer des centres spécialisés, pour les semi-éducables.

Toutes ces associations, l'APF, l ADAPT, l'UNAPEI ont en commun de substituer une logique de normalisation à une logique d'enfermement, elles sont contre la ségrégation psychologique. En ce sens, elles rencontrent les objectifs des pouvoirs publics.

Le rôle fondateur de la loi de 1975

La loi de 1975 (30 juin 1975), dite d'orientation en faveur des personnes handicapées, est un moment essentiel dans la mise en place des politiques du handicap. Elle est issue d'une longue réflexion menée en pleine période de croissance. Elle est issue de deux volontés conjointes, celle des pouvoirs publics, celles des associations.

Les pouvoirs publics se manifestent initialement par la planification. Le 3e Plan prend en compte l'enfance inadaptée (1958-1961) mais n'est réalisé qu'à 60 %. Le rapport Bloch-Laîné, du nom de ce grand fonctionnaire passionné du service de l'Etat, remis à la demande du Premier ministre en 1967, définit ainsi l'inadaptation : « sont inadaptés à la société *dont ils font partie,* les enfants, les adolescents et les adultes qui, pour des raisons diverses plus ou moins graves, éprouvent des difficultés plus ou moins grandes à être et agir comme les autres ». Les handicapés font partie de cette catégorie, qui avait été définie sous Vichy de manière plus naturaliste. Le rapport est favorable au maintien à domicile, en milieu ouvert. D'après Michel Chauvière, il « valide le concept de handicap, plus qu'il ne prépare techniquement l'action en faveur des personnes handicapées. Mais il reconnaît l'impératif d'intégration normative recouvrant celui de réadaptation qui est alors à son zénith».

Le rôle des associations n'est pas moindre. À la suite du rapport Bloch-Lainé, un groupe de travail se réunit au Commissariat général au Plan en 1969.

La réflexion législative se met en place. Je ne rentre pas dans les arcanes de la rédaction de la loi, je signale seulement que l'avant-projet présenté par Marie-Madeleine Dienesch au début de l'année 1973 est communiqué aux grandes associations, les trois principales, l'APF, l'UNAPEI et l'APAJH, qui en représentent 21 autres. Selon Patrick Guyot, conseiller technique au CREAI de Bourgogne, elles ne constituent pas un lobby, mais agissent en concertation avec l'élite administrative. Quelques rares associations, il ne faut pas l'oublier, sont hostiles au principe même d'une loi d'orientation.

La loi d'orientation dit l'obligation nationale face aux handicapés, une autre loi, de la même année, met en place la coordination des institutions sanitaires et sociales. L'esprit a changé. L'infirmité n'est plus marquée du sceau de l'incapacité, elle est au contraire perçue à travers les aptitudes restantes ou celles qu'il convient de développer. Ce qui remet en cause la logique de l'enfermement contestée à la fois par les associations et l'élite administrative.

La loi entraîne la mise en place des CDES (Commissions Départementales de l'Education Spécialisée) et de la COTOREP (COmmission Technique d'Orientation et de REclassement Professionnel).

Nous voilà arrivés au terme de ce survol. La Roche est née dans ce contexte de grande réflexion des années 1970, et en somme, au moment même où la loi de 1975 commençait à être appliquée, d'où l'intérêt de suivre de près son histoire, ses origines. Et d'abord son creuset, l'établissement du Prado, dont va parler maintenant Amboise Charleroy.

Bibliographie

BARRAL (Catherine), PATERSON, STIKER (Henri-Jacques), CHAUVIERE (Michel), L'institution du handicap, le rôle des associations, Presses universitaires de Rennes, 2000.

BLANC (Henri), STIKER (Henri-Jacques), *L'insertion professionnelle des handicapés en France*, Desclée de Brouwer, 1998.

KEPPER (Yolande), *Les enfants myopathes*, Fayard, 1988.

LEGRIX (Denise), Née comme ça, Sagep-kent,1967 préface d'André Soubiran.

SHORTER (Edward), *A history of psychiatry*, New York, Wilney, 1997.

STIKER (Henri-Jacques), *Corps infirmes et sociétés. Essais d'anthropologie historique,* Dunod, 3e édition, 2005.

STIKER (Henri-Jacques), *Les métamorphoses du handicap de 1970 à nos jours*, PUG, 2009.

WEYGAND (Zina), *Vivre sans voir. Les aveugles dans la société française du Moyen Age au siècle de Louis Braille*, Créaphis, 2003, préface d'Alain Corbin.

PINELL (Patrice), DELAPORTE (François), *Histoire des myopathies*, Payot, 1998.

POSTEL (Jacques), QUETEL (Claude), *Nouvelle historie de la psychiatrie*, Paris, Dunod, 1994, réédité en 2004.

1974 : Construction de la maison du Directeur, aujourd'hui devenue la Villa des pins.

1977 : Construction du mur de soutènement près de la Résidence du Par cet du Parc Vert.

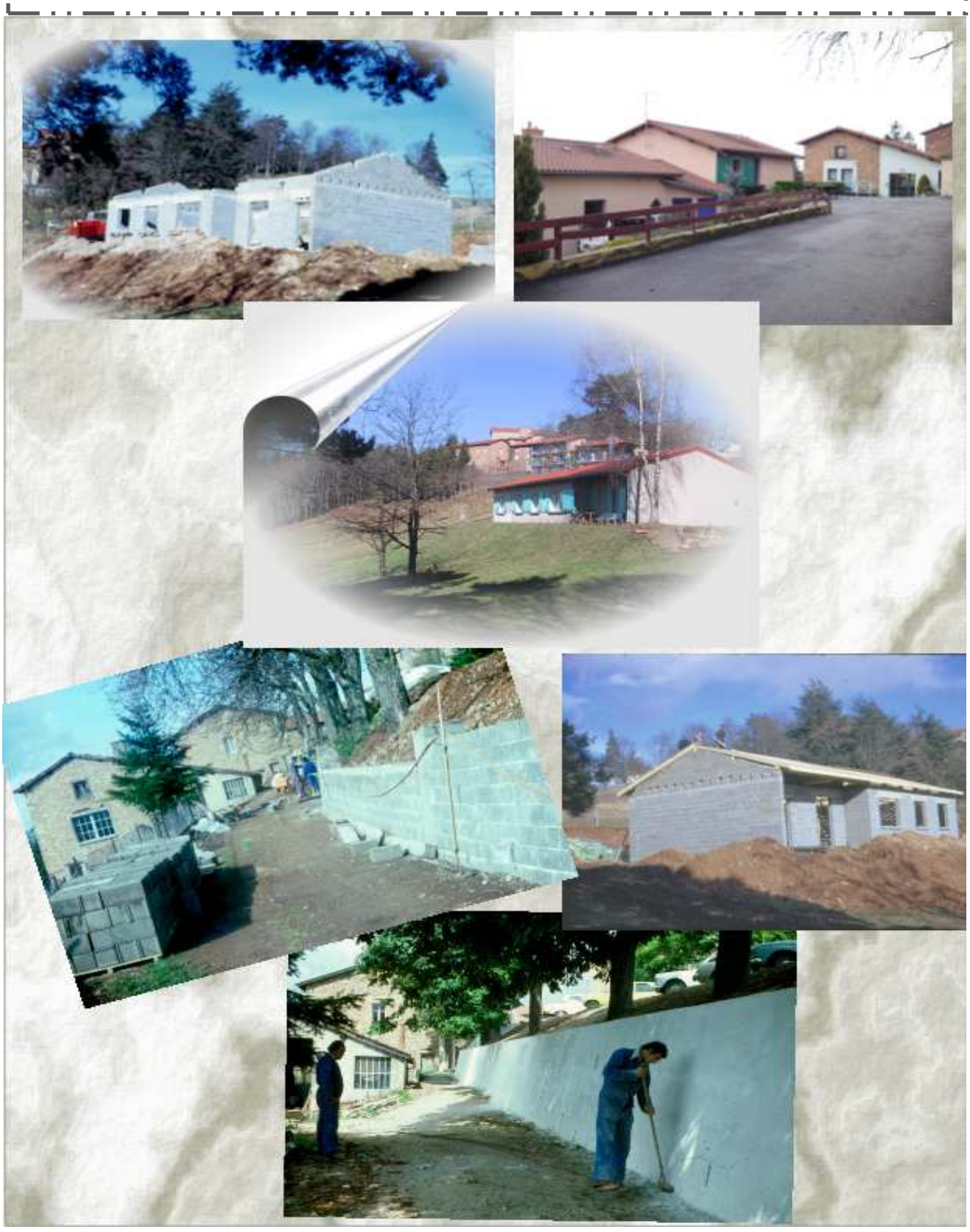

Ambroise CHARLEROY
Educateur spécialisé,
En cours de thèse sur l'histoire du Prado

Une préhistoire religieuse de la Roche

Une histoire de La Roche. Histoires convergentes

On pourrait s'interroger sur l'histoire de cette « colline inspirée », comme l'écrivait Barrès. Et si comme il le prétend, « il est des lieux où souffle l'esprit », il faut s'interroger sur cet « esprit » qui aurait éveillé la colline de La Roche.
Le temps que nous avons eu pour mener une recherche sur la colline de La Roche ne nous a pas permis d'aller au fond des choses, mais de nous poser, à la lecture d'une partie des archives concernant ce lieu, quelques questions sur l'histoire de ce que l'on pourrait appeler « un lieu de mémoire » ; en effet pour Pierre Nora, « les lieux de mémoire se réfèrent à l'histoire collective. Par leur biais, on peut aborder les institutions, les collectivités et leurs organisations, les grands corps de l'État, les communautés religieuses. » Les hommes et les femmes qui se sont succédés à La Roche ont été aux prises avec des courants de pensée, des institutions et des évènements historiques. Ces individus sont eux-mêmes inscrits dans des réseaux, on pourrait même dire « des réseaux sociaux » qui faciliteront ou non leur tâche.

L'esprit

Je passerai très vite sur la première personne qui a fait parler de cette colline battue par les vents. C'est une jeune bergère, **Marie Pestier**, dont les historiens locaux ne savent pratiquement rien (On ne retrouve pas de renseignements à propos de la jeune bergère dans les registres de dénombrement des années 1836 et suivantes).
On raconte que Marie Pestier commence en 1842 à venir se recueillir sur la colline et prier la vierge. Cela dure une vingtaine d'années, au cours desquelles elle noue une relation particulière avec la Vierge. 1842, c'est douze ans après les apparitions de la Vierge, rue du Bac à Paris (à une jeune fermière), quatre avant celles de la Salette (à deux jeunes bergers), seize ans avant celles de Lourdes (à une jeune bergère). A La Roche, commune des Sauvages, la jeune fille aurait déposé dans le creux d'un rocher une image de la Vierge, « Notre-Dame de La Roche », devant laquelle elle venait prier.
On rappellera que si la Vierge est fêtée dans le culte catholique depuis le Moyen-âge[1], le dogme de l'Immaculée conception est institué en 1854 par le Pape Pie IX dans la bulle Ineffabilis Deus[2].

Le second personnage qui va mettre en lumière la colline de La Roche est **Louis Perret.**
Il est né dans le quartier Saint-Jean, le 14 avril 1802, fils d'un courtier de commerce, il avait fait des études approfondies mais décousues. Tandis que son frère entamait dans l'industrie chimique une carrière qui devait être brillante,

1 En Normandie et à Lyon et dans de nombreux diocèses de France et en Allemagne (XIIe siècle)

2 http://www.icrsp.org/Saints-Patrons/Christ-Roi-Immaculee-Conception/Ineffabilis_Deus_Pie_IX.htm

notamment par la possession des mines de Sain-Bel et de Chessy, il se lança dans l'architecture, mais n'y exerça guère ses talents. Entré à dix-neuf ans dans la Congrégation[3], travaillé du désir de servir l'Eglise, il hésita, jusqu'à un âge fort mûr, sur sa vocation. Tertiaire de Marie en 1832, il songea un moment à entrer chez les Maristes, dont il devait rester proche toute sa vie. Il fit même le voyage de Nouvelle-Zélande -cela lui prit trois ans et demi- pour rejoindre la mission mariste en Océanie, mais celle-ci n'avait pas besoin d'architecte… Il occupa ensuite quelques années d'un séjour à Rome à accumuler une abondante documentation de dessins et de relevés dans les catacombes, qu'il publia en un somptueux album de six volumes, grâce à un crédit de 200.000 F. voté par l'Assemblée Nationale en 1851. De retour à Lyon, il se consacra à nouveau au soutien d'œuvres diverses : expansion des Petites Sœurs des Pauvres, Propagation de la Foi, Œuvre de la première communion du P. Julien Eymard[4].
Pierre-Julien Eymard (4 février 1811 à La Mure en France - 1er août 1868 à La Mure), fonde à Paris le 13 mai 1856 la Société du Saint-Sacrement, institut contemplatif et apostolique, avec l'adoration du Saint-Sacrement et des œuvres pour les laïcs, notamment la Première communion des adultes.
La Société du Saint-Sacrement se dévoua pour l'« Œuvre de la première Communion des adultes » : elle présentait, en 1860, une centaine de jeunes ouvriers et deux jeunes filles, à la première Communion et au sacrement de confirmation. Parmi les bénévoles qui collaborèrent dès le début à cette œuvre, se trouvait Louis Perret. Ami du Père Eymard, il fut hébergé à Paris chez les Pères Maristes. Revenu à Lyon à la fin de l'année 1859, il soutint l'œuvre de ses dons; il fallait, en effet, pourvoir aux besoins matériels de ces enfants pauvres, qu'on habillait de neuf, le jour de la première Communion.
Lettre de P.Eymard à Louis Perret du 4 mars 1860
« L'œuvre de la 1 ère Communion va toujours en grandissant - 63 enfants plus 4 vieux adultes - et des mariages à faire. - 35 enfants se préparent pour la 1 ère Communion à Pâques - Ils sont sages - les loteries font toujours merveille, les bons points sont comme l'or de la Californie. - M. Le Rebours nous a obtenu 300 F. pour nous aider à habiller les enfants, mais cela ne suffira pas. ».

Un autre personnage s'intéresse aux plus pauvres c'est:
Camille Rambaud, un commerçant lyonnais avait entrepris après les inondations de 1856 à Lyon de reloger des familles dans un complexe d'inspiration fouriériste, qu'il a baptisé « Cité de l'enfant Jésus ». C'est à cette occasion qu'il rencontrera le père Chevrier, vicaire de la paroisse de St André de la Guillotière et qui deviendra aumônier de la Cité.
Des désaccords persistants avec Camille Rambaud amèneront Antoine Chevrier à quitter son poste en 1860. ***« Au fond, dès le premier jour, il y a un conflit latent entre la conception sociale très haute et très originale de C. Rambaud qui veut la pauvreté pour lui, pauvreté volontaire, source de vertus pour ceux qui ont choisi la croix, mais qui admire l'immense labeur du monde moderne, l'encourage, le tient pour indispensable, y incite sans relâche tous ceux qui l'approchent, et la conception un peu humble et timide de M. Chevrier qui ne voit rien et ne veut rien voir que ses pauvres enfants à évangéliser[5]. »*** écrit le biographe de Camille Rambaud.

Antoine Chevrier, né en 1826, de parents artisans soyeux. Après des études au séminaire de Lyon, il est affecté comme vicaire à la Guillotière en 1850,

3 La Congrégation dite congrégation de la Sainte-Vierge est une congrégation religieuse catholique fondée à Rome en 1560 par un professeur de collège jésuite, Jean Leunis, sous le patronage de « Marie, secours des chrétiens ».

4 Voir les lettres que lui a adressées Eymard
5 Joseph Buche, l'abbé Camille Rambaud de Lyon, sa vie, ses œuvres sociales, Cumin & Masson, Lyon, 1907 p. 93

faubourg turbulent de Lyon (sur le plan politique). Il devient en 1857 aumônier de la Cité de l'Enfant Jésus.
Là il découvre le travail qu'il y a à faire avec les enfants pauvres. Il quitte la Cité pour fonder, toujours à la Guillotière, en 1860, le Prado, une œuvre de première communion pour enfants et jeunes adultes.
« Le Prado est né non d'un goût d'organisation ou d'une référence à un principe ; mais d'une constatation empirique : cela lui semblait être une nécessité du temps présent, à raison de la diminution de la foi et de l'ignorance profonde et générale de la religion dans la classe pauvre. A la vue d'un si grand nombre d'ouvriers s'éloignant de plus en plus de Dieu et des voies du salut, il comprit qu'il était de toute nécessité de travailler à faire pénétrer dans ces masses populaires la lumière de l'Évangile[6] ».
Antoine Chevrier reçoit les jeunes pendant 5 mois, les héberge, les nourrit et leur donne une formation religieuse en vue de leur faire faire leur première communion. Il avait obtenu l'autorisation d'ouvrir une école élémentaire dans le cadre de la loi Falloux.
« Le catéchisme est leur étude principale ; un peu de lecture, d'écriture, de calcul, de grammaire s'y joignent, mais accessoirement. L'œuvre, qui suffit à peine à faire des chrétiens en si peu de temps, ne saurait avoir la prétention de former des savants[7] ».

Les enfants et le travail
Les enfants ne travaillent pas au Prado, comme dans d'autres Providences.
« Il n'y a point de travail manuel à la maison ; on emploie tout le temps de leur séjour à leur instruction religieuse et à leur donner des habitudes chrétiennes[8] »
Rappelons que le séjour ne dure que 5 mois, qu'il n'y a pas de formation à un métier, ni de « stages ».
Les enfants ne travaillent pas pour plusieurs raisons :

a)Ils doivent s'instruire sérieusement des choses de la religion,
b)Les membres de l'œuvre auraient moins d'autorité sur eux,
c)Ce travail ne rapporterait[9] pas suffisamment pour couvrir les besoins de l'œuvre et de plus éloigneraient les aumônes.

Antoine Chevrier meurt en 1879, en laissant un institut de formation de prêtres et de sœurs et une œuvre de première communion qui se transformera au fil des années en une association pour la prise en charge des mineurs en difficulté.
Mgr de Charbonnel, ancien évêque de Toronto, revenu à Lyon en 1860 et ami des Pères Chevrier et Eymard, mit ces derniers en relation. Le Père Eymard, était intéressé par une proposition de l'abbé Chevrier de rapprocher leurs deux œuvres. Cette question de l'union entre le Prado et l'œuvre de première Communion du Père Eymard, resta en suspens assez longtemps et, finalement, le Prado demeura lyonnais.
On peut se demander brièvement ce qui motivait tous ces personnages, dont les liens avec la religion catholique est très fort.

Lettre du père Eymard à Louis Perret, Architecte, Lyon.
Paris Noël 1859
- « Aujourd'hui nous avons eu grande fête! La 1ère Communion de 18 enfants - dont quelques-uns avaient de 16 à 18 ans.

---

6 Jean François Six, Un prêtre Antoine Chevrier, Fondateur du Prado, Ed. du Seuil, Paris, 1965 p. 188
7 Abbé C. Chambost, Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier, Emmanuel Vite, Lyon 1932, p. 205

8 A. Chevrier, le véritable disciple de notre seigneur Jésus-Christ. Vitte, Lyon, 1942 p. 488

9 On peut aussi penser aux destructions des métiers à tisser dans les Providences par canuts lors de la révolution de 1848 ! : Jean François Six, Un prêtre Antoine Chevrier, Fondateur du Prado, Ed. du Seuil, Paris, Eric Baratay ; le Père Joseph Rey, serviteur de l'enfance défavorisée, une expérience d'insertion au 19ème siècle, Beauchesne, 1996

Ils nous ont bien édifiés et consolés - quel changement s'opère en eux. Ces natures sauvages, grossières, brutes, quand elles arrivent, - ces petits brigands des rues- s'humanisent peu à peu - deviennent attentifs, reconnaissants, bons et vertueux - la 1ère Communion les change tout à fait - Ce ne sont plus les mêmes ! Leur cœur s'ouvre et on y trouve de ces sentiments généreux et bien doux. Voilà notre œuvre, cher ami, mais elle est encore dans l'enfance, car que de bien encore devant nous ! En voilà cependant 42 depuis le 15 août ! 30 doivent être confirmés par Son Eminence ».

Le Père Chevrier faisait à peu près le même constat à propos de ses premiers communiants.

Les deux institutions ont créé des « persévérances » où elles continuaient à garder des liens avec les jeunes qu'elles avaient accueillis.

La question du « handicap » n'est pas véritablement prise en compte par ces deux institutions : elles ont pour projet de s'adresser à des personnes relativement autonomes.

Entre 1874 et 1877, une vingtaine d'enfants du Prado, garçons et filles sont installés à Limonest, près de Lyon, « en retard pour l'intelligence ils séjournent un temps plus considérable, afin d'y apprendre plus parfaitement la doctrine chrétienne »

Le père Chevrier aurait, écrit Chambost un de ses biographes, confié à un des premiers prêtres du Prado sa pensée sur ces enfants en retard : ***« Il ne faut admettre et garder au Prado ou dans les maisons de l'œuvre que ceux et celles qu'on a une espérance fondée d'amener à la connaissance des principaux mystères de la foi. Autrement, notre maison serait avec les années, encombrées avec ces pauvres incurables. C'est sans doute une œuvre excellente de charité, mais elle sortirait du cadre de nos œuvres de catéchisation et d'évangélisation[10] »***

Peut-on parler de catholicisme social, de charité ou d'une autre forme de l'action religieuse à propos des réalisations que nous venons d'évoquer ? Si l'on s'en tient à ce qui caractérise le « catholicisme social » pour Duroselle[11], à savoir : « 1) prendre conscience d'un problème nouveau, le problème social, qui déborde le problème ouvrier. 2) s'efforcer de trouver les solutions théoriques à sa résolution. 3) tenter de résoudre le problème par des réalisations pratiques » On voit bien que l'on n'est pas dans cet esprit. (Sauf pour Camille Rambaud dont l'œuvre répond à tous ces critères[12]) Il ne s'agit pas non plus de charité organisée comme on peut le voir dans d'autres ordres ou œuvres. Il s'agit de propager la foi catholique dans le monde ouvrier et, plus particulièrement pour le Prado de former des prêtres issus de milieux pauvres et donc susceptibles d'y œuvrer à la fin de leur formation.

La Roche

Revenons à Louis Perret, que nous avions quitté en 1859. C'est à cette période qu'il s'intéressa au très humble oratoire de Notre-Dame de La Roche. Son père avait acquis en 1831 aux Sauvages une propriété où il résidait volontiers. Il jugea naturel de prendre à son compte la réalisation du sanctuaire dont avait naguère rêvé notre jeune bergère des Sauvages. Il commença par faire ériger sur le sommet une grande statue de la Vierge, due
à Fabisch, (en 1852 il a réalisé la statue de la Vierge de Fourvière ; il sculptera aussi celle de Lourdes), accompagnée d'un chemin de croix monumental.

---

10 Chambost, p. 434

11 J.B. Duroselle ; les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)

12 Voir Joseph Buche, op. cit.

En mars 1861, un bref[13] du pape Pie IX accordait une indulgence pour l'inauguration de la statue la vierge sur la montagne de Notre-Dame de La Roche.
L'ensemble des constructions fut béni en grande cérémonie, le 29 septembre 1861, par Mgr de Charbonnel.
Puis, une chapelle abrita l'image dans sa petite grotte. Bénie le 31 août 1862, elle devint rapidement trop étroite car, de toute la montagne et des centres environnants, les pèlerins affluaient. Louis Perret fit donc construire à ses frais une église, sur les plans de son ami Bossan (celui qui réalisera la basilique de Fourvière). La bénédiction par M. Nicolle, Supérieur des Lazaristes de Valfleury.eut lieu le 18 août 1867.
Après l'achèvement de la chapelle, en 1867, il fallut songer à installer des prêtres sur la montagne pour le service de pèlerinage. Les pères Capucins furent les premiers à s'établir pour quelques mois seulement. En 1868 arrivèrent les pères lazaristes, qui devaient rester jusqu'en 1880. Ils dirigeaient une petite école apostolique d'une dizaine d'élèves. Après leur départ, Perret fit appel aux Maristes, qui déclinèrent l'offre. Louis Perret, mourut à Lyon le 14 janvier 1882, il fut, selon sa volonté, inhumé à la Roche, dans le caveau qu'il avait préparé devant l'église.

L'école

En 1882 le Cardinal Caverot confie le pèlerinage et la maison aux Prêtres du Prado.
Le 15 mars 1883, se réunissent à LYON : le Cardinal CAVEROT, archevêque de LYON, le Père DURET, Supérieur de la Providence du PRADO et M. Joseph DUCRUET, propriétaire du Pèlerinage de La Roche. Ces personnes signent alors un acte officiel pour permettre l'installation de deux prêtres du Prado à La Roche.
L'école cléricale de la Providence du Prado, fondée par A. Chevrier est présentée de la sorte en 1878, dans des prospectus qu'elle adresse aux postulants :
« Cette école, approuvée par l'autorité ecclésiastique, a pour but de favoriser la vocation de quelques jeunes gens qui ne peuvent aller au séminaire.
L'enfant présenté pour être admis dans cette école, devra remplir les conditions suivantes :
-appartenir à des parents honnêtes et chrétiens,
-avoir une naissance légitime,
-avoir fait sa première communion,
-être âgé de 13 à 15 ans,
-avoir de bons certificats de M. le curé de sa paroisse et de ses instituteurs,
-savoir suffisamment son français.
Il doit aussi préalablement envoyer à M. l'aumônier de la Providence du Prado une lettre, composée par lui-même et écrite de sa main, dans laquelle il exprime sa demande d'admission et les raisons qui le poussent.
En entrant, il devra subir un examen sur : la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'analyse grammaticale, et le catéchisme.
Si l'enfant répond d'une manière satisfaisante, il est admis, sinon il est ajourné pour l'année suivante.
L'enfant devra porter, en entrant, et fournir, pendant les deux premières années, les livres et les vêtements, qui lui sont nécessaires.

Nous avertissons les parents et les bienfaiteurs que nous ne gardons pas les enfants qui ne montrent pas des marques sérieuses de vocation ecclésiastique.
Le but de l'école étant de favoriser la vocation de jeunes gens pauvres, nous n'exigeons pas de pension, mais comme nous vivons d'aumônes, nous recevons

13 Lettre émanant du pape ou de la Pénitencerie, plus courte que la bulle et rédigée sans préambule.

avec reconnaissance ce que les bienfaiteurs veulent bien donner, et nous nous recommandons à leur charité.
Les jeunes gens qui arrivent au sacerdoce aux frais et dépens de la Providence du Prado, s'engagent, avec le consentement de Mgr l'Evêque de leur diocèse, à nous aider dans nos œuvres pendant trois ans, après lesquels ils sont libres de tout engagement".

Antoine Chevrier, Lyon le 8 septembre 1878

En 1884 un nouvel acte est signé entre le Père DURET et M. DUCRUET pour la construction de la maison des Sœurs.
La petite école cléricale installée à La Roche, commencée avec dix élèves ne cesse de grandir.
15 mars 1883, son éminence le cardinal Cavérot, confie Notre-Dame de La Roche au Prado.
Mars 1883 : arrivée des pères pradosiens Farissier et Delorme à La Roche. Tous deux ont été formés par le père Chevrier. Dès le mois d'avril, une dizaine d'enfants de l'école cléricale du Prado vienne les rejoindre et la même année en octobre un autre contingent de 20 élèves va grossir la communauté. Deux sœurs du Prado sœur Madeleine et sœur Françoise assurent le service de la cuisine et de la lingerie.
1884 arrivée de la classe de rhétorique avec le professeur M. Rossignol, dit frère Dominique dont d'enseignement va se poursuivre jusqu'en 1899.
En juillet 1886, le père Crozier entre dans la société des prêtres du Prado. En octobre de la même année il se trouve à la direction de l'école de La Roche.
Antoine Crozier (1850-1916). Il est ordonné prêtre le 22 décembre 1877. En 1886 il entre dans l'Institut du Prado du Père Chevrier et devient directeur de l'école Notre-Dame de La Roche. En 1888, il en démissionne à la suite d'un changement à la tête de l'institut. (*in Charles de Foucauld, correspondances lyonnaises 1904-1916*) ; édit. Karthala 2005.
1891 : Deux tendances s'opposent au sein du Prado : l'une intransigeante, s'appuyant sur les écrits d'A. Chevrier : exercices de piété et pratique de la pauvreté, l'autre invitant à vivre une forme d'existence qui était celle du prêtre « séculier ». Cette dernière tendance est écartée par le conseil en 1890. Directeur de l'école apostolique, Antoine Crozier termine l'année scolaire et quitte la société du Prado en août 1891
En octobre 1891, le père Planus remplace le père Crozier jusqu'en 1903. Le père Guerrier lui succéda. En 1910 il fut remplacé par le père Camille Lauzier qui dirigea l'école de 1910 à 1925. Le père Charnay qui le remplaça en 1931 fit construire la grande sacristie et la nouvelle maison. Il fut nommé supérieur général du Prado et laissa sa place de directeur de l'école en juin 1931 au père Gerin. Les locaux permettaient alors de recevoir plus de 100 élèves.
« Je rentrais donc en sixième, internat intégral. Il m'a fallu quelque temps pour m'acclimater à ce nouveau régime qui était d'une très grande rigueur. Les pratiques religieuses étaient omniprésentes, du réveil au coucher. Pas une heure ne passait sans une prière adaptée à l'activité du moment. L'assistance à la messe était quotidienne, avant le petit déjeuner. Chaque heure de cours, chaque repas avait son rituel. Mais je dois reconnaître qu'avec l'éducation reçue dans nos familles, cela ne nous semblait pas trop exagéré. »

<u>Agrandissement du domaine de La Roche</u>
Benoit Marie Auguste CHARNAY, supérieur de La Roche, achète un certain nombre de propriétés autour du pèlerinage de 1916 à 1933.
En 1933 il revend à Paul CHERVIER, prêtre du Prado, la totalité de ses propriétés pour la somme de 15 000 F.
Le 18 Avril 1941, la Société Civile du PRADO fondée en 1878 par A. Chevrier, achète à M. DUCRUET le domaine de La Roche.

Description du domaine à cette époque :
« Sur la commune de « Les Sauvages » (Rhône) une propriété dite Notre-Dame de La Roche, composée d'une construction servant de chapelle et sacristie, deux petits oratoires, dits de la Compassion et de la Nativité, un ensemble de constructions contigües à usage d'école, cloître, cuisine et dortoir, bâtiment pour les pèlerins, bâtiment d'habitation de régisseur avec écurie, lavoir, et séchoir, construction à usage de remise, ainsi que toutes autres constructions, sol, emplacement de cours, jardins, motifs de verdure, rochers, bois de pins, terres cultivées, terres incultes, pâtures, **le tout de la contenance approximative de 10 ha et 62 ares**, et sur la commune de Tarare différentes parcelles de bois, de la contenance approximative de 2 ha 15 a pour le prix de 140 000 F».
Le Père GERIN, supérieur de La Roche peut écrire : " Désormais nous sommes chez nous. Deo Gratias "
01/09/1944 : Roger Jacquet, né en 1925, fait une demande pour entrer au petit séminaire de Limonest.
« Après avoir passé quatre ans à l'école cléricale de Fourvière, écrit-il, j'ai fait mon petit séminaire à Oullins et cette année, j'étais en première année de philosophie à Francheville. Je désirais donc entrer en deuxième année de philosophie à Limonest[14] ».
En 1946, on le retrouve encadrant un camp des élèves de La Roche.
03/1948, Lyon, après une visite médicale, prélude à l'entrée dans la carrière ecclésiastique, comme y étaient astreints tous les postulants à la prêtrise, Roger Jacquet se voit déconseiller les études ecclésiastiques. On préconise, si cela est possible, de lui confier une besogne active et des occupations principalement d'ordre matériel.
Finalement, Roger Jacquet deviendra frère du Prado.
« Moi, ici à Laroche, grâce à la bonté des pères qui me considèrent vraiment comme un des leurs, je n'éprouve pas cette solitude du frère Henri, mais par solidarité avec lui et avec frère Martial, déjà âgé je me présente à la profession définitive pour ce 8 décembre 1950. Le conseil du Prado s'était déjà montré indulgent en nous avançant dans notre prise d'habit, dans notre profession simple, peut-être est-il prêt à montrer la même bienveillance pour notre profession définitive[15] »
1952 Le Cardinal GERLIER et Monseigneur ANCEL supérieur du PRADO président ensemble la fête des Bleus le 17 Août.
1960 Le domaine de La Roche en totalité, école et pèlerinage, est transféré du PRADO au diocèse de LYON.

LE DECLIN DE L'ECOLE CLERICALE

Ecole de La Roche
Les directeurs de l'établissement sont agréés par l'inspection académique, au vu d'un dossier : 25 ans, baccalauréat, avoir exercé pendant 5 ans les fonctions de professeur dans un établissement secondaire. Il doit obtenir « un certificat de stage »
1961
A la suite de la Réforme Berthoin de l'enseignement de 1959, qui porte l'obligation scolaire à 16 ans et institue les cycles d'observation (6e et 5e) et d'orientation (4e et 3e), les conseillers d'orientation travaillent de plus en plus avec des collégiens. Le public scolaire qui vient à La Roche est concerné.

14 Archives Prado, à Limonest

15 Archives Prado, à Limonest

La Roche, l'école, le Chemin de croix…

Nouvelle orientation de La Roche

En juin 1961, le conseil généralice du Prado a demandé que soit réunie une documentation en vue d'étudier l'opportunité de donner une orientation nouvelle aux études proposées aux élèves du Petit séminaire du Prado.
Origine de cette recherche :
« Le petit séminaire du Prado rencontre depuis de nombreuses années de sérieuses difficultés de recrutement. Il semble que les études secondaires classiques soient mal acceptées par les foyers de milieux populaires urbains. Ces familles hésiteraient moins à confier leurs enfants à un petit séminaire qui leur proposerait des études modernes.
Les études classiques conviennent mal à certaines catégories de garçons : élèves aux capacités intellectuelles moyennes, élèves mieux doués pour les mathématiques et pour les sciences[16] ».

Témoignage de Marcel, entré en septembre 1939 : « ***Les études de type Classique A étaient ultra classiques : Français, latin et grec y avaient la primeur. Les maths assez faibles et la langue étrangère était l'Italien, bien entendu. L'instruction religieuse avait aussi un programme assez chargé*** [17]».
Devant les difficultés de recrutement rencontrées, on peut se demander si le séminaire du Prado rend un service effectif au diocèse de Lyon dans lequel il est situé et d'où proviennent actuellement la plupart de ses élèves (60 sur 62 pour l'année scolaire 1961-1962).
Pour ajouter à ces difficultés, la crise des vocations qui se manifeste partout en France.
La Roche, 7 juin 1962 « vous avez appris par la Semaine religieuse 1er juin, que

16 Archives Prado, à Limonest
17 http://www.paquelier.com/paqsenior/family/adolesc%2039-44.htm

Notre-Dame de La Roche serait désormais, au même titre que Claveisolles ou Saint-Martin-en-Haut, une école cléricale diocésaine ; elle resterait cependant confiée aux prêtres du Prado.
J'ai pensé que vous aimeriez avoir quelques renseignements complémentaires :
Vous savez que le père Chevrier a toujours été préoccupé de la formation des futurs prêtres. Malgré les difficultés auxquelles il se heurtait chaque jour dans sa maison du Prado, il y fondait dès 1866 une première école cléricale qui émigra ensuite, à Limonest, avant de s'établir en 1883 à Notre-Dame de La Roche.
Au point de départ, les œuvres de vocation n'existaient pas. Aussi l'école cléricale du père Chevrier, école cléricale qui était en réalité un petit séminaire de plein exercice, trouva de très nombreuses recrues dans des familles pauvres.
Peu à peu, malheureusement, la crise générale des vocations s'est fait sentir dans le diocèse de Lyon comme dans le reste du pays, de plus, beaucoup de parents ne voulaient pas envoyer leurs enfants à La Roche, car ils trouvaient que c'était trop loin.

23 décembre 1965
Lettre à Mgr Denis
« J'ai dit au père Gérin (Directeur de l'école de La Roche) les préoccupations qui étaient les vôtres au cas où l'archevêché ne croirait pas bon de maintenir l'école cléricale de Notre-Dame de La Roche, le père Gérin comprend fort bien cette objection mais il pense que, dans ce cas-là, la seule solution consisterait à vendre la propriété au meilleur prix possible.
Il ne pense pas que cette maison pourrait être transformée facilement en une maison pouvant recevoir des enfants qui auraient besoin de l'air de la campagne, ou du moins, il faudrait faire des transformations qui seraient très coûteuses. Pour lui, il pense que le seul acquéreur possible pourrait être soit la Sécurité Sociale, soit la Sauvegarde[18] ».
Lyon le 30 avril 1966, acte d'apport par la société civile de la Providence du Prado à l'association diocésaine de Lyon, de la propriété de Notre-Dame de La Roche.
8 février 1967 lettre de l'archevêque de Lyon, Cardinal VILLOT,
« ***Vous m'avez appris hier soir que des bruits couraient dans votre région suivant lesquels l'association diocésaine vendrait Notre-Dame de La Roche. Je vous dis bien : vous m'avez appris, et vous avez pu juger de mon étonnement, qui est s'est encore accru lorsque vous m'avez fait connaître l'origine de ces bruits ! Comme je vous l'ai aussitôt déclaré, ils n'ont aucun fondement*** [19]».

Lettre à M. CARTERON, Président du Conseil général, mars 1967 :
« ***Des bruits courent sur votre une vente possible de l'école Notre-Dame de La Roche.***
Si je ne me trompe, vous avez abordé récemment ce sujet avec certains de vos collaborateurs, vous avez parlé de crédit à trouver pour l'installation d'un IMP à Notre-Dame de La Roche » Je ne voudrais pas mêler cette affaire à une autre qui concerne sans doute d'autres services de la préfecture, mais je me trouve actuellement assez embarrassé. L'école Notre-Dame de La Roche a été agréée pour les allocations prévues par l'ancienne loi Barangé[20], or, malgré les papiers officiels que nous avons reçus, aucun crédit ne nous est parvenu depuis

18 Archives Prado, à Limonest
19 Archives Prado, à Limonest
20 À l'origine, cette allocation créée en 1951 par la loi du 28 septembre 1951 dite " loi Barangé " avait pour objet d'aider les collectivités territoriales à faire face à la poussée démographique de l'après-guerre et à la prolongation de la scolarité obligatoire particulièrement dans le domaine des constructions scolaires du premier degré et du premier cycle du second degré

octobre 1965[21] ».

Diocèse de Lyon, 26 octobre 1968.
Un projet de réunion pour le jeudi 14 novembre 1968 pour faire le point sur la situation des maisons de Saint-Jean, Saint-Martin, la Roche et Oullins.
Ordre du jour proposé :

- quels sont les impératifs qui commandent la viabilité de chacune des maisons ?
- quelles sont les possibilités de modification de chaque maison, dans le contexte local ?

Lettre du 10 juin 1969
Note sur le séminaire de jeunes Notre-Dame de La Roche adressée probablement au Cardinal :
« ***Disparition du petit séminaire de Saint-Jean, « et nous ? »***
En cinq ans la moyenne des rentrées est passée de 20 à 12. Pour l'année prochaine il y a neuf inscrits à peu près certains. En trois ans nous passons de 55 à 40. Les efforts d'ouverture n'ont rien donné. Les parents restent toujours sur leur attitude de méfiance et n'ont recours à nous que pour des cas exceptionnels : enfants caractériels, instables, retardés scolaires, malades[22]***…*** »

1970 : L'Archevêché de Lyon décide de fermer le petit séminaire.
Réunion de parents à Notre-Dame de la Roche le 15 mai 1971
« ***L'objet de la réunion : la fermeture de l'école Notre-Dame de La Roche. Cette décision a été prise lors du conseil qui s'est tenu à l'archevêché le 23 avril 1971. Elle nous a été signifiée le 3 mai 1971 par Mgr ALENGRIN***[23] ***et le père Henri DENIS*** ».
Les écoles cléricales et le petit séminaire Saint Jean ont connu des difficultés au cours de ces dernières années. La Roche n'a pas épargné, même si sa taille et son adossement au Prado ont pu être vécus comme des atouts. Mais devant l'intention des sœurs de « ***se libérer progressivement de leurs responsabilités vis-à-vis de l'école*** », en particulier des fonctions d'enseignantes et devant la menace de voir aussi s'en aller les frères (importance du rôle de l'économe), la situation se tend. Les prêtres eux-mêmes aspirent à de nouvelles affectations.

Vers le C.A.T

Le Frère Roger Jacquet, pradosien et économe du séminaire, tente de donner une nouvelle orientation à l'institution. Il voudrait en faire, dans l'esprit du fondateur du Prado, un établissement recevant des personnes handicapées.

1971 Roger Jacquet « économe et intendant du petit séminaire de La Roche, parvient avec son second, le frère Pierre, à motiver des amis, comme M & Mme Bonnassieux, M. Chetaille, M. Demaugé, M. & Mme Michaud, M & Mme Charles Fayolle et lance l'idée de transformer le séminaire en maison pour malades et handicapés mentaux ».
1971 : Premiers contacts entre l'Association diocésaine et M. Rivière[24], député du Rhône.
10/09/1971 Lyon Visite à La Roche de MM. Rivière[25], député et conseiller

21 Archives Prado, à Limonest
22 Archives Prado, à Limonest
23 Ancien directeur diocésain de l'enseignement libre
24 http://www.atlaspol.com/RHAL/chronorhone.htm, Rhône chronologies
25 http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=6006; biographie du député Rivière

général, et du directeur de la direction départementale de l'Action sanitaire et sociale (DDASS). Le bâtiment semble se prêter à l'implantation d'un établissement à caractère social, dont la gestion serait confiée à une association privée.
Bâtiments : 2200m2, domaine agricole : 35ha.

11/12/1971 : Un rapport établi à la demande de l'association diocésaine, par un expert immobilier fixe à 700 000F le prix du séminaire de La Roche (bâtiments et domaine).

1972 : La Roche. Le 30 Juin, fermeture de l'école cléricale par le Cardinal RENARD. Le Cardinal garde la propriété du Pèlerinage avec environ 1 Hectare de terrain et montre sa volonté de le sauver en venant présider la Fête des Bleus du 20 Août.

19/01/1972 Lyon : Réunion à la Préfecture du Rhône sous la présidence de M. Rivière.
Objet : examen d'une première « étude sommaire » faite par les membres fondateurs de la future association gestionnaire. Proposition de l'étude : un CAT pour handicapés physiques et mentaux.
Le DDASS demande à la future association gestionnaire une enquête sur : les besoins exacts en établissements de cette nature en fonction d'un recensement des handicapés physiques et mentaux susceptibles d'être placés dans le centre projeté ; la nature des activités des futurs pensionnaires, après une enquête auprès des industriels de la région, et les possibilités de recrutement du personnel. Cette étude a été retrouvée dans les archives de l'association.

02/03/1972 : l'association diocésaine donne officiellement son accord pour la vente du séminaire sur la base de 700 000F. Si l'affaire est poursuivie, une estimation contradictoire sera demandée aux Domaines.

03/1972 Lyon : Projet d'acquisition éventuelle par le département du Rhône, du Séminaire de Notre Dame de La Roche, aux Sauvages.

08/03/1972 : Dépôt des statuts de l' « Association de La Roche pour la réadaptation professionnelle et la réinsertion sociale des handicapés », à la Sous Préfecture de Villefranche-sur-Saône.

Conclusion

On se rend compte à l'occasion de ce bref rappel de l'histoire religieuse de la colline et de l'école cléricale de La Roche, que le projet qui a présidé à tous ces épisodes a été d'abord de former des hommes dans l'esprit du catholicisme. S'appuyant sur les valeurs du fondateur du Prado, l'école cléricale a traversé sans encombre l'évolution des rapports entre l'Etat et l'Eglise. Si l'esprit initial est demeuré très longtemps, force est de constater que l'évolution de la mission intervenu dans les années 1970, a entrainé une laïcisation et une professionnalisation que l'on peut retrouver dans nombre d'institutions au passé religieux. Le changement à La Roche parait spectaculaire, on voudra voir dans la prise en charge de personnes malades et handicapées une continuation de la mission assignée par le fondateur du Prado : « s'occuper des plus pauvres » mais l'intervention massive de la puissance publique dans le fonctionnement de la nouvelle institution est le signe que quelque chose a changé.
Ce changement est venu en partie de l'évolution des mentalités religieuses en France, mais aussi du déplacement des solidarités.
Le rapport Bloch-Lainé de 1967, période où l'on s'interroge fortement sur le devenir de La Roche, tente de différencier « personnes inadaptées » et

« personnes handicapées ». Le père Chevrier s'était intéressé aux « inadaptés », ceux qui ne pouvaient faire leur communion dans les paroisses, il a rejeté les « handicapés » parce-que, pensait-il, cela ne correspondait pas à sa mission. Ironie de l'histoire, c'est dans une de ses maisons que ces « handicapés » ont trouvé refuge…
On notera également, sans faire de la psychologie facile, que probablement, la souffrance qu'a du éprouver Roger Jacquet devant le refus qui lui a été fait de devenir un ecclésiastique à part entière l'a amené à s'impliquer personnellement dans le changement d'orientation de La Roche. Mais là, il reste à écrire une histoire, des archives sont encore à exploiter, et là aussi toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Bibliographie/Ouvrages

De Montclos Xavier ; *Lyon, le Lyonnais- le Beaujolais*, ss la direction de. Beauchesne

Angleraud Beernadette ; *Lyon et ses pauvres. Des œuvres de charité aux assurances sociales 1800-1939,* L'Harmattan, 2011

Vachet, abbé, *Lyon et ses œuvres*, Vitte, Lyon, 1900

Duroselle, J.-B, *les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)* Puf, Paris, 1951

Chevrier, Antoine, *le véritable disciple de notre seigneur Jésus-Christ*, Vitte, Lyon, 1942

Buche, Joseph, *l'abbé Camille Rambaud de Lyon, sa vie, ses œuvres sociales*, Cumin & Masson, Lyon, 1907

Baratay Eric, le père Joseph Rey, serviteur de l'enfance défavorisée, Beauchesne, Paris, 1996

Chambost, abbé, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier*, Vitte, Lyon, 1932

Six, Jean François, *Un prêtre Antoine Chevrier, Fondateur du Prado*, Ed. du Seuil, Paris, 1965

Archives

François Boursier
Historien, CNAHES
Conseiller technique URIOPSS

Le moment fondateur de l'Association La Roche

Dans l'histoire des institutions, le moment fondateur est souvent très riche d'enseignement sur la « suite de l'histoire ». Le moment, c'est un contexte, une époque, avec ses acteurs, les pouvoirs, des institutions, les gens, leurs idées, leurs valeurs, leurs inquiétudes, ce à quoi ils tiennent, ce qu'ils aiment, leurs habitudes. Ce premier regard de l'historien, sur « La Roche » observe, le rôle important que peuvent jouer et que jouent les individus dans certaines circonstances.

« Un passé proche de notre avenir »

Nous sommes au cœur de ces années 1965/1985 que Jean François Sirinelli nomme les « vingt décisives », le passé proche de notre avenir. La France de Georges Pompidou est sur sa fin, nous sommes entre la France de « papa » (De Gaulle) et celle de « tonton » (Mitterrand). Le choc pétrolier a lieu à l'automne 1973. La crise n'est pas encore dans les têtes, mais elle arrive. Le monde paysan représentait près de 36 % de la population active en 1946, il n'en représente plus que 10 % en 1970. La crise catholique est celle des vocations[26] et de la pratique religieuse. Les Sauvages, en cette année 1971, petite commune haut perchée, se situe, en pays de Tarare, au cœur de ce monde rural en mutation.

L'historien a vocation à replacer les phénomènes étudiés dans l'épaisseur du temps et à préciser leur métabolisme propre[27] écrit Jean François Sirinelli. La meilleur manière d'entrer dans cette épaisseur du temps et le métabolisme d'une époque, est d'écouter cette assistante sociale, Mademoiselle Courbière, qui le 2 mai 1972 s'adresse à Frère Roger : « ***J'ai pris contact avec le groupe des handicapés du canton de Monsols et je me permets de solliciter votre avis au sujet de trois personnes susceptibles de relever d'un placement dans votre centre ; 2 débiles (sic), l'un âgé de 44 ans et l'autre de 36 ans, ce sont des frères célibataires, tous deux peuvent rendre service (ce sont des fils d'agriculteur qui ont toujours été habitués à travailler avec leur père). Leurs parents âgés de 80 ans voudraient leur assurer un asile avant de disparaître. Ils seraient d'accord pour avancer une somme d'argent ; 1 sortant d'hôpital psychiatrique, qui depuis plusieurs années, ne poserait plus de problème de comportement mais qui âgé de 48 ans, n'a pas de famille voulant le recevoir (célibataire). Il pourrait également vaquer à de petites occupations. Dans l'attente de votre réponse et vous demandant de me fournir les conditions précises d'admission et tous les détails susceptibles d'intéresser ceux à qui votre maison s'adresse[28]…*** ».
Par cette lettre on apprend que les responsables ont informés toutes les personnes concernées, susceptibles de leur adresser des personnes. Il y eu une sorte de « campagne d'information, ce qui répondait aux attentes et aux enjeux concernant l'ouverture de l'établissement. Mais il est tout aussi intéressant d'observer le vocabulaire : asile, vaquer à des occupations. Le mental retarde encore sur le juridique. Nous sommes encore dans l'assistance, alors que les

26 Ambroise Charleroy, intervention à l'université d'été de La Roche, le 21 septembre 2012, qui montre que dès les années 1964-1965, la question se pose au niveau du Diocèse de Lyon, quand à l'avenir du Petit séminaire.
27 Jean François Sirinelli, Les « Vingt décisives », p.66
28 Archives de l'ALR

textes et les rapports parlent d'aide par le travail. Mais en même temps nous sommes déjà ailleurs. Dans un autre temps qui s'annonce.

Au deuxième semestre 1971 : quand trois personnes consternées par la fermeture du séminaire entreprennent de sauver La Roche

Au moment où s'annonce la fermeture du Petit séminaire, nous sommes donc au cœur de cette double crise/mutation, un monde rural qui voit la fin des paysans[29] et une église qui amorce sa crise. Le choc est considérable pour La Roche et Les Sauvages. Symboliquement, c'est la France chrétienne et rurale qui disparait[30]. Ce choc provoque la consternation dans la région, mais aussi la réaction, véritable capacité de « résilience » de trois hommes, Joseph Rivière[31] député et ancien maire de Tarare, Antoine Burnichon le maire des Sauvages et Frère Roger Jacquet, l'homme du lieu. Ils vont interpeller les associations, notamment l'UNAFAM et l'ADAPEI, les politiques du Conseil général (une année de débat, que l'année 1972 qui verra la création de l'association), les experts du moment (médecins psychiatres principalement).

Semestre d'hésitation, de débat, de réflexion autour du projet, des besoins, des populations à accueillir. Le CAT ouvrira le 2 mai 1973. On hésite encore, quand on en parle, entre « assistance » et « aide » par le travail. L'époque fût ambivalente jusque dans le discours. Ambivalente jusque dans le vocabulaire employé. Le CAT est un jour centre d'assistance, centre d'aide l'autre. Ambivalente et hésitante sur la date de création de l'association, hésitante quand aux populations à accueillir, on parle de handicapés, de débiles, de malades. Ambivalente car nous sommes encore sur la vague finissante « des trente glorieuses », pas encore dans la crise, le choc pétrolier n'a lieu qu'à l'automne 1973. Les « années Pompidou » sont sur le premier versant des « années décisives » décrites par Jean François Sirinelli. L'Etat providence trône encore en majesté.

En octobre 1971, l'Association diocésaine de Lyon « considérant que le petit séminaire de La Roche, par suite d'un manque d'élèves[32], n'avait plus de raisons de continuer, décidait sa fermeture[33] ». La fermeture sera effective avec la fin de l'année scolaire le 1 juillet 1972. L'association diocésaine qui est propriétaire de ce séminaire désire « par ailleurs que l'établissement reste affecté à des buts sociaux [34]». Le mois précédent, 10 septembre 1971 se rendent sur place le Député et conseiller général M. Rivière et le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale du Rhône, M. Rouvière. Le constat de ce dernier est clair: le séminaire « se prêterait facilement à l'implantation d'un établissement social dont la nature exact restait toutefois à déterminer[35] » Dans ce mois d'octobre 1971, plusieurs rencontre ont lieu avec celui-ci, Frère Roger Jacquet en tire des conclusions « Monsieur Rouvière semble maintenant acquis à l'idée d'une utilisation de N.D. de La Roche telle que nous l'avions prévue[36] ». Ce qui confirme, que plusieurs personnes ont engagé une réflexion sur l'avenir des locaux. Le lundi 25 octobre le député Joseph Rivière rencontre son éminence

29 En 1967, Henri Mendras, sociologue, écrit un ouvrage intitulé : La fin des paysans
30 Jean François Sirinelli écrit : « Bien des symptômes apparaissent de cette disparition accélérée de la France ruralo-chrétienne » ; Les Vingt décisives, p. 176
31 Il a été battu aux élections municipales de mars 1971
32 La Crise catholique, Denis pelletier
33 Document non daté et non signé (probablement écrit entre fin mars et avril 1971, archives de l'ALR.
34 Session du conseil général du Rhône de mars 1972, rapport du préfet n°4. Au cours de cette session est soumis un projet d'acquisition du séminaire par le conseil général.
35 Idem, p. 111
36 Archives de l'ALR

dans les salons de la Préfecture, il est souhaitable lui dit-il que « le diocèse fasse rapidement une offre officielle à Monsieur le Préfet [37]». Le 29 octobre 1971 le docteur Lamarche, responsable de l'UNAFAM, visite La Roche, il fait un rapport.

Le 22 novembre 1971, Pierre Bonnassieux, écrit au docteur Lamarche. Dans ce courrier, il évoque l'utilisation des locaux et du terrain par une association, qu'une réunion est prévue à La Roche pour la fondation de cette association le 4 décembre 1971, il cite les noms de M. et Mme Fayolle pour l'ADAPEI de Thizy, l'UNAFAM de Tarare et M. Chetaille représentant les handicapés physiques (Tarare). Ces personnes elles aussi « consternées par cette fermeture ont envisagé de sauver La Roche[38] ». Ils veulent créer une association de La Roche[39]. L'association espère obtenir une autorisation provisoire de fonctionnement pour 20 malades fin 1972 et recevoir 60 malades dans le courant de l'année 1973.

Le 3 décembre 1971, le Docteur Lamarche, par ailleurs, conseiller national pour la Caisse de Mutualité Sociale Agricole adresse un courrier à Monsieur Rouvière DDASS du Rhône. Ce courrier fait suite à la visite de la propriété qu'il a effectuée le 29 octobre 1971 avec Messieurs Bour, Président de l'UNAFAM et Bonnassieux : « Les Pères détachés à Notre Dame de La Roche, considèrent qu'il est souhaitable que cet établissement reste consacré à des buts sociaux et charitables. Ils pensent qu'il devrait servir aux plus pauvres, c'est-à-dire aux handicapés en général et plus spécialement aux handicapés mentaux, à tous ceux qui ont besoin d'une réadaptation difficile et de solutions protégées pour être réinsérés dans la vie […] J'ai pu m'entretenir longuement avec plusieurs personnalités locales, qui toutes sont favorables à une pareille création qui serait faite par une association importante de représentants des AOAPES, des handicapés physiques et de l'UNAFAM [40]». Il émet un avis favorable sur le projet.

Le 11 décembre 1971 un rapport de Monsieur Leroy, expert immobilier, estime le prix à 700 000 F, confirmé par l'association diocésaine par courrier le 2 mars 1972. Le dossier n'a pu être soumis à la session de décembre 1971 du Conseil général, car il était incomplet et remis trop tardivement pour être examiné. Ainsi en cette fin d'année 1971, les acteurs du projet sont en place : ceux qui vont créer l'association, le Conseil général, la DDASS, les associations du secteur du handicap. L'année 1972 qui s'annonce sera celle de la réalisation de celui_ci.

1972 : L'année fondatrice

Au cours de cette année, nous découvrons le rôle majeur du Conseil général, de nombreuses sessions seront consacrées à l'avenir de La Roche, soit pour l'achat de la propriété, soit pour l'élaboration du projet. La mise sur orbite du projet s'effectue cette année là, et le concepteur de la fusée s'appelle Jean-Michel Lacondemine. L'aventure commence.

Une réunion déterminante a lieu le lundi 17 janvier 1972.

Réunion à la Préfecture : Monsieur Rivière et les membres fondateurs de l'Association La Roche, que l'on appelle encore : « La Roche envisagée », ont exposé à Monsieur Rouvière (DDASS) leur projet, discuté avec M Chetaille, le maire des Sauvages, l'architecte, Frère Jacquet, Mmes. Pichat et Fayolle, Mrs.

37 Courrier du 5 novembre 1971 de Rivière au chanoine Buttin, archives de l'ALR.

38 Un document non daté, non signé, intitulé CAT La Roche 69 Les sauvages : « Lorsqu'en juin 1972 le séminaire a fermé ses portes, le Frère Roger, économe, se trouvait devant des locaux inoccupés et 3 personnes à problèmes qu'il ne voulait pas abandonner. Une association s'est alors instituée… » (Il s'agit d'un extrait d'un rapport).

39 Dans un document non signé et non daté, on parle de statuts déposés le 3 mars 1972.

40 Archives de l'ALR

Bour, Rosa-Cardinal, Burnichon et Bonnassieux. Est invité à la réunion le docteur médecin psychiatre et psychologue de l'IMP/IMPRO de Thizy. « L'examen des résultats d'une première étude sommaire faite par les membres fondateurs de la future association gestionnaire, avait conduit à penser que la meilleure affectation à donner aux bâtiments du séminaire consistait en la création d'un CAT pour handicapés physiques ou mentaux[41] ». A la fin de cette réunion, le DDASS alerte les présents sur les difficultés à vaincre car il veut un dossier complet fin mars 1972 à remettre au Préfet dans le but de le présenter à la session de mai 1972 du Conseil général. Il demande une étude plus approfondie, sur neuf points : le projet répond-il aux besoins en établissements de cette nature, où trouver les 60 pensionnaires nécessaires au démarrage ? Quelles activités seraient proposées aux futurs pensionnaires après enquête auprès des industriels de la région ? Les possibilités de recrutement des moniteurs et du personnel ? La recherche d'un médecin psychiatre, la nécessité de présenter l'implantation générale (avant projet d'installation), l'association a-t-elle pensé à l'éloignement, aux difficultés de transport ? Qui prendra contact avec les docteurs Nich, Lachanat, Balvet et Mme Renan ?

Déjà le Conseil général, fait valoir son droit de regard, et s'immisce dans les affaires de la future association « L'association devra nettement être séparée des associations en général, en particulier sur la réglementation du vote, dans les statuts, soit au conseil d'administration soit en assemblée générale [42]». Que voulait-il dire en parlant d'association en général ? Monsieur Rouvière parti, les présents continue la réunion pour se répartir les tâches et fixent une prochaine réunion le 7 février 1972.

Des réticences, pour le moins des hésitations :

Lors da séance de mars 1972 du Conseil général, au cours de laquelle il est décidé le renvoi de la décision, pour complément d'information, Monsieur Fulchiron affirme : « Il semble d'après les points de vue recueillis sur cette affaire, que plusieurs associations qui s'occupent de malades mentaux, notamment, ou de débiles (UNAFAM, ADAPEI, Association Perce-neige) s'intéressent à la création d'un centre d'assistance par le travail[43] ». Les résultats de l'enquête, demandée par le DDASS, sont parvenus le 30 mars 1972 à la DDASS. Pour Monsieur Rouvière, les résultats de l'enquête sont beaucoup moins nets sur le plan du recrutement des futurs pensionnaires du centre. Le CAT pourra-t-il atteindre les 60 pensionnaires « indispensables pour la rentabilité de son exploitation [44]» ? D'autres questions se posent. Sur Thizy, l'ADAPEI aménage un foyer pour adultes handicapés mentaux (risque de double emploi), il faudrait un recensement précis des « infirmes physiques », on évoque le problème de la cohabitation « d'infirmes physiques avec des débiles profonds », actuellement le centres d'assistance par le travail connaissent une crise d'effectifs. Le médecin inspecteur régional de la santé à lui, émis quelques réserves, notamment sur l'implantation géographique. Mais il y a un avis favorable des médecins psychiatres sollicités.

Un moment déterminant : rapport du docteur Lachanat, conseiller technique au CREAI[45], en date du 16 mars 1972.

Le mercredi 8 mars 1972, le Docteur Lachanat passe la journée aux Sauvages,

41 Document conseil général, session mars 1972, p. 111.

42 Document Conseil général du Rhône
43 Rapport Fulchiron n°4, Conseil général, Assemblée extraordinaire, Mars 1972
44 Idem, p. 112
45 Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence inadaptée, créé par arrêté du ministère de la santé le 22 janvier 1964.

pour examiner les problèmes, écouter les projets envisagés[46]. Le 16 mars 1972, pour le CREAI, il rend un avis technique : « La situation de l'établissement (à 8 km de tarare, 8 km d'Amplepuis, 8 km de Thizy) peut faire que celui-ci soit isolé et que les pensionnaires se trouvent en quelques sorte enfermés si l'on envisage de créer essentiellement un internat comportant en annexe quelques possibilités de travail sur place. Sans que personne ne le souhaite, risquerait d'être constitué un hospice ou un hôpital psychiatrique au rabais ». Il pose dans son rapport la question de la cohabitation d'infirmes physiques avec des débiles profonds. Pour conclure sur cette question : « Il semble en définitive que les seuls dont l'admission puisse être envisagée soient ceux qui présentent un déficit intellectuel associé à l'infirmité physique ». « Les idée thérapeutiques actuelles vont dans le sens d'une non-ségrégation des malades mentaux et des infirmes physiques ou mentaux…Pour éviter de créer une unité isolée et privée de contacts sociaux, nous proposons que La Roche fonctionne surtout comme CAT et qu'un souci thérapeutique visant à la réinsertion sociale soit présent à l'esprit du personnel, quelques soient les catégories de sujets admis, mais en particulier pour les anciens malades mentaux[47] ». Le docteur Lachanat propose :

- Des ateliers « la capacité du secteur professionnel pourrait d'emblée être prévue pour 120 sujets »,
- Des locaux réservés à l'expression, aux loisirs, pour le secteur médical et paramédical (kiné…). Un service de restauration,
- De réduire la capacité d'hébergement à 60 pensionnaires et créer un service de transport pour les demi-internes,
- « Nous pouvons souhaiter également que les séjours brefs soient envisagés notamment pour certains malades mentaux…quelques lits soient prévus en réserve de façon à réintégrer d'urgence ceux dont l'état après leur sortie le justifierai »,
- « Pour réaliser un tel progrès, il nous paraît indispensable de constituer une équipe comportant psychiatre, psychologue, moniteurs techniques…le directeur, le psychiatre et le psychologue devraient être engagés, au plus tôt ». L'UNAFAM et l'ADAPEI de Thizy sont favorables au projet.

La création de l'association : premières actions et soutiens

Le 27 mars 1972, (JO du 11 avril 1972), déclaration est faite à la Sous Préfecture de Villefranche-sur-Saône de l'Association La Roche pour la réadaptation professionnelle et la réinsertion sociale des handicapés.
Son objet : « créer et gérer, aux Sauvages un ou plusieurs instituts destinés à venir en aide aux enfants, adolescents ou adultes inadaptés ou handicapés physiques, gérer tout Institut Médico-pédagogique, centres de rééducatifs, IMPRO, centre d'apprentissage, ateliers et centres d'assistance par le travail ainsi que tous les éléments d'accueil pour le membres, les bénéficiaires et leurs familles [48]». Le conseil est composé de 10 membres, Charles Fayolle né en 1921, de Marnand ; Joseph Chetaille né en 1908 pharmacien à Tarare ; Maurice Bour relieur, né en 1912, de Villeurbanne ; Adrienne Pichat née en 1906 de Tarare ; Louis Rosa-Cardinal , artisan, né en 1906, de Villeurbanne, Antoine Burnichon, agent d'assurance, né en 1923, Maire de Les Sauvages ; Pierre Bonnassieux né

46 Un courrier, daté du 13 mars 1972, de Pierre Bonnassieux, président de La roche, au Docteur Lamarche, pour le remercier d'avoir « écouter nos projets concernant cette nouvelle destination que nous désirerions donner à cet ensemble immobilier… », et d'avoir en toute franchise donner son avis. Il a eu le rapport et termine son courrier par ces mots : « Nous ferons en sorte de suivre ces directives ». Il a notamment retenu : la priorité à donner à la mise en place d'ateliers destinés à l'occupation des handicapés, l'installation de ces ateliers dans le bâtiment extrême de La roche, la réservation du bâtiment central pour aménager des chambres individuelles ou collectives, l'aménagement des parties communes (bibliothèque, télévision etc.) et la réservation de quelques chambres dans le but de reprendre certains malades. Archives de l'ALR.

47 Archives de l'ALR
48 Article 2 des statuts déposés. Archives de l'ALR

en 1911, industriel de Saint Forgeux (Président) ; Roger Jacquet, économe, né en 1925 (C'est le plus jeune, 47 ans, il habite sur place, c'est Frère Roger) ; Joseph Rivière, agent d'assurance, né en 1914 de Tarare et Henri martin, agent auprès du tribunal de commerce de tarare né en 1925. Ainsi, l'association affiche, officiellement son objectif de s'adresser aux inadaptés et handicapés physiques. Le 4 avril 1972 le Préfet accorde une dérogation pour installer quelques lits d'accueil pendant les travaux (10 maximum). Pendant l'élaboration du projet, l'activité semble se développer. Avant même les autorisations une dizaine de personnes sont accueillies et on note, contrairement aux statuts déposés, l'orientation vers la maladie mentale avec recrutement très large et plutôt local.

Frère Roger avait été chargé du recrutement des personnels. Il a écrit à un ancien élève du séminaire : Jean Michel Lacondemine. Celui-ci lui répond le 25 avril 1972, (il dirige alors un CAT à Sarrance dans le département des Pyrénées Atlantiques, au sein de la Société Protectrice de l'Enfance de la Gironde). Il remercie le Frère d'avoir penser à lui pour diriger la nouvelle institution, heureux de faire quelque chose, écrit-il « pour mon séminaire »… « Je suis persuadé qu'il est possible de faire un excellent travail surtout lorsqu'on est épaulé par une association compréhensive et dynamique telle que vous me la décrivez ; sur le plan professionnel cela est primordial. Cependant, il me semble qu'il est indispensable que nous nous rencontrions, afin de pouvoir en parler plus amplement et savoir ce que l'association attend de moi…Je pourrai me libérer à l'occasion de la Pentecôte. Cette date vous convient-elle ? Si non, pourriez-vous me fixer un jour et je tâcherai de m'arranger en conséquence. Dans l'immédiat, pourrai-je savoir à quelle époque est prévue l'ouverture du CAT, de façon à prendre mes dispositions ici et d'autre part prévoir un plan pédagogique et de marche intérieur avant cette ouverture ? Il est certain qu'avec la fermeture de La Roche, c'est un peu de tous ceux qui y ont vécu qui disparaît, mais ce que je trouve formidable c'est que la Maison puisse garder sa vocation humaine, c'est-à-dire : permettre à des êtres de se réaliser et quant à moi, les CAT sont le plus bel espoir de vie qui est offert aux handicapés mentaux qui jusque là arrivés à l'âge adulte étaient destinés à demeurer à l'hôpital psychiatrique jusqu'à la fin de leurs jours[49] ».
Dans un document daté du 9 octobre 1985, Jean Michel Lacondemine affirme : « Il fut alors l'un des premiers en France à accueillir des malades mentaux. Cette création répondait à la démarche d'ouverture des hôpitaux psychiatriques. A cette époque chacun estimait (médecins, éducateurs, administration) que ce foyer ne serait qu'un lieu de passage relativement limité. C'est la raison pour laquelle il fût conçu pour une vie collective ». Il ouvre, dans ce texte, une réflexion sur les personnes vieillissantes.

Les soutiens au projet :

Le 30 mars 1972, les docteurs Balvet, conseiller technique de UNAFAM, Henri Bonnet Président Commission Médicale Consultative de l'hôpital du Vinatier et chef du secteur homme de Tarare, Gambert Conseiller Technique de l'ADAPEI adresse une lettre au DDASS. Ils soutiennent et donnent un avis favorable au projet : « une telle création apparaît judicieuse », « plus encore lorsque seront créés, dans le cadre d'un secteur autonome, des unités de soin à l'hôpital de Tarare ». C'est à la demande de Monsieur Bour, qu'ils donnent leur avis[50]. Pour eux, et lorsque « seront créés, dans le cadre d'un secteur autonome, des unités

49 Archives de l'ALR

50 Lettre du 23 février 1972. Ils écrivent : »Nous avons été mandatés par nos collègues du Comité médical de l'Hôpital du Vinatier pour prendre contact avec les représentants des associations qui envisagent la reconversion de l'Ecole Notre Dame de la Roche…en centre d'assistance par le travail pour handicapés ». Archives de l'ALR.

de soins à l'Hôpital de Tarare, une telle création apparaît judicieuse ». Ils évoquent « la clientèle psychiatrique du futur CAT »… « Si les prévisions chiffrées quant à la proportion relative des différentes catégories d'inadaptés, anciens malades psychiatriques, débiles, handicapés physiques ont été avancées, c'est seulement à l'usage que l'on pourra définir exactement la participation de ces différentes catégories. Nous pouvons quant à nous prévoir d'ores et déjà l'orientation vers ce centre d'un certain nombre d'handicapés mentaux appartenant au secteur de tarare ».[51]

Le 29 avril 1972, visite du docteur Charles Deidier, chirurgien à l'hôpital de rééducation et réadaptation fonctionnel de Saint-Genis-Laval, qui participe sur place à une réunion : « Un tiers de cette population hospitalière, au terme de son traitement médical et de sa rééducation ne peut ni rentrer à son domicile car il n'existe pas de structure familiale d'accueil, ni reprendre son travail ». Par lettre du 26 juin 1972, il soutient positivement le projet[52]. Ce même jour, le 29 avril 1972, se tient à La Roche une réunion de coordination entre médecins experts. Assistent à la réunion les docteurs Balvet, Bonnet, Grambert, Lachanat, Lamarche, Bourret et Jouvinroux.

A la session de mai 1972 du Conseil général, les élus ont convenu qu'il fallait effectuer un recensement des besoins en CAT et décident de surseoir à statuer sur ce dossier. Ils demandent une enquête complémentaire à Monsieur Bonnassieux le Président de l'association. Le 23 mai 1972, courrier de Pierre Bonnassieux, Président, au Préfet du Rhône. Il évoque les observations formulées par le Conseil général. Il confirme : « L'achat de cette propriété est motivé par la création rapide d'une institution protégée pour les trois formes de handicapés… ». Et il cite les handicapés mentaux de l'IMPRO de Thizy, qui seraient en demi-internat, les handicapés physiques et malades mentaux à qui serait proposé un hébergement. Il l'informe que les docteurs Balvet, Bonnet et Grambert, pour les malades mentaux du Vinatier et le docteur Stagnarat pour les handicapés physiques, ainsi que le professeur Bourret, et Monsieur Fayolle ont été sollicités pour préciser les besoins existants sur la région. « Concernant les possibilités offertes par La Roche pour la réadaptation professionnelle et la réinsertion sociale des handicapés nous redonnerons plus en détail les activités envisagées pour lesquelles nous nous sommes déjà assurés le concours de moniteurs spécialisés[53] ».

Le 29 mai 1972, se déroule une réunion du Conseil d'Administration de l'association, à laquelle se joignent les Conseillers municipaux des Sauvages, Mrs Duperray et Bretut, ainsi que Mme Fayolle, Mrs. Picault, Dardilly, Fournel et les représentants des pères du Prado : au cours de celle-ci, on engage l'achat du café restaurant de M. Tony Claudius Laurent. Une lettre est adressée au cardinal pour l'informer, et proposer aux conseillers généraux de venir visiter les lieux, on évoque la date du 2 septembre 1972[54].

Le 21 juillet 1972 lettre à M. Chetaille des docteurs Bonnet, Grambert et Balvet, ils ont recensé les malades hospitalisés susceptibles de bénéficier d'un placement en CAT : il y a 15 débiles profonds adolescents et adultes, et de 25 à 30 malades mentaux stabilisés. Le 26, lettre du Président de l'AGIBH, section déclarée de l'ADAPEI (IMP Perce neige de Bourg de Thizy) Charles Fayolle qui assure d'un effectif de 15 adultes mixtes en demi-internat. Le 8 septembre 1972, c'est le docteur J. Spire, du centre de rééducation motrice de Dommartin qui écrit à

51 Lettre du 30 mars 1972, archives de l'ALR.
52 Archives de l'ALR
53 Archives de l'ALR
54 Le 16 septembre une délégation du Conseil général s'est rendue sur les lieux et constate de la qualité du site et le parti à tirer de cette propriété. Le projet de CAT est présenté aux visiteurs.

Monsieur Chetaille : « il me semble qu'il existe des besoins indéniables », en ce qui concerne la cohabitation des handicapés physiques, avec les malades mentaux et les débiles, il est certain qu'elle peut ne pas être toujours indiquée ». Lui, y voit un avantage. La création lui paraît opportune.

Au cours de ce printemps/été 1972, les administrateurs de l'association ont sollicité les familles, les professionnels pour qu'ils expriment concrètement les besoins. Nous retrouvons dans les archives de La Roche, des lettres qui le confirment. Exemple, la lettre de Mlle Courbière, assistante sociale à Monsols le 2 mai 1972[55].

Le 19 octobre 1972, le Conseil général a décidé d'acquérir cette propriété.

Lors de cette session, le rapport du Préfet est soumis aux élus. Ce rapport fait allusion aux « éléments de l'enquête demandés à Monsieur Bonnassieux le 10 mai 1972 : « De l'examen de ces résultats, il ressort qu'un nouveau CAT, installé sur la commune des sauvages, pourrait fonctionner avec un nombre satisfaisant de débiles et handicapés ». Il est rappelé que l'hôpital du Vinatier, l'IMP Perce neige de l'ADAPEI, l'hôpital de rééducation de Saint Genis Laval et la Maison Jean Marie Arnion de Dommartin (centre de rééducation motrice) ont manifesté des besoins importants en matière d'hébergement. Il est confirmé que le personnel pourra être recruté sur place et qu'il y a des possibilités de travail pour les pensionnaires adultes, dans le domaine agricole et artisanal. Monsieur Rivière souligne « le caractère éminemment social de cette opération ; elle permettra, en effet d'accueillir dans un proche avenir un grand nombre d'handicapés physiques et mentaux et de tenter dans le cadre de ce CAT de les réinsérer dans la vie sociale ». Les conclusions sont adoptées, concernant le principe de l'acquisition de la propriété. La décision définitive sera prise à la session de décembre 1972. C'est le 22 décembre qu'a lieu la session au cours de laquelle Monsieur Fulchiron fait lecture de son rapport. L'assemblée fixe la somme à 700 000 francs (un rapport avait proposé 800 000 francs[56]). Il sera remis à disposition de l'association « des bâtiments et des terrains nécessaires à la desserte de ceux-ci » et il est stipulé que le reste de la propriété « sera rattaché au domaine forestier départemental ». Lors d'une prochaine session, seront fixées « les conditions juridiques dans lesquelles sera remise à l'association de La Roche la partie du domaine qui lui sera affectée ». Monsieur Fulchiron évoque la location ou la cession et signale que la commission générale du Conseil est favorable à la cession.

Le 16 avril 1973 une lettre du Président de l'association, à la suite d'un conseil réunit le même jour, est adressée au Conseil Général « Le Conseil d'Administration de cette association préférerait la rétrocession de la totalité de la propriété, moyennant le remboursement en vingt annuités ». A la session du 16 mai 1973, du Conseil Général on fait état d'un rapport de l'Office National des Forêts : « Dans leur situation actuelle, il ne peut être envisagé d'adjoindre les différentes parcelles forestières faisant partie du domaine des sauvages, au domaine forestier départemental, en raison de leur morcellement et de leur dispersion, qui interdisent toute gestion satisfaisante ». Le Conseil Général décide alors de rétrocéder l'ensemble du domaine immobilier de La Roche et de fournir une avance de trésorerie à l'association de 185 000 francs.

55 Citée plus haut

56 Dans un courrier en date du 16 juin 1973, le cardinal Renard, donne son accord sur les 700 000 francs et rappel que la chapelle du pèlerinage est ses dépendances sont exceptées.

L'installation et la recherche de fonds :

Le 30 octobre 1972, a lieu une réunion, à La Roche, du Conseil d'Administration, suite à l'acceptation du Conseil Général. L'objet de la réunion est de mettre en place différentes commissions. «Monsieur le Président, après avoir fait part du feu vert donné par le Conseil Général, signale qu'il est urgent d'organiser la venue journalière, en semi-internat, de 15 handicapés mentaux adultes ». Des commissions sont mises en place : financière (Mrs Rivière, Passot, Berthet, Rosa-Cardinal, et Fournet) ; Juridique (Maitre Martin) ; Etablissement des prix de journées (Mrs Burnichon, Fayolle, Chambot, Chetaille, Lacondemine et le cabinet d'architecture et réalisations) ; Aménagements (Frère Roger Jacquet, Mrs Burnichon, Jean Dupérray, Durdilly, Durand et Prez et Mme Pichat) ; Activités médicales et sociales (M Chetaille) ; Activités et ateliers (Lacondemine, Frère Roger, Frère Aslik) ; Propagande et bienfaiteurs (Frères Roger Jacquet et Aslik, Mme Pichat). Nous constatons que Jean-Michel Lacondemine est présent à cette réunion. On y rappelle l'objectif : créer un CAT pour handicapés physiques, mentaux et malades mentaux, hommes et femmes de 18 à 65 ans. Cette réunion du 30 octobre se termine suivie d'un repas amical « pour fêter la naissance du CAT à La Roche [57]».

Le 6 novembre 1972, Bonnassieux, Président écrit au DDASS : Notre association vient d'obtenir du Conseil Général l'assurance qu'elle pourra s'installer dans les locaux. Le 13 novembre 1972, Joseph Rivière, adresse un courrier à M. Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation : « J'aimerais que tu te penches sur ce problème et que tu dises dès que possible ce que financièrement tu peux m'apporter comme participation ». Il joint une note sur le coût de l'opération : 1 587 565, 63 francs. Pierre Mesmer, premier Ministre, répondra le 2 février 1973 et donne son accord pour un financement dans le cadre de l'enveloppe régionale. Le 11 janvier 1973, M. Dienesch répond à Rivière et accorde 650 000 frs de subventions. Monsieur Mayoud intervient auprès du Préfet Pélissier le 22 septembre sur la subvention d'équipement. Le 17 novembre 1972 lettre à Monsieur Bréchard Président de l'Union Viticole Beaujolaise : « nous lançons un appel aux viticulteurs du Beaujolais par l'intermédiaire du Président des caves coopératives pour qu'ils nous fassent don de quelques bouteilles de leur récolte. Le 28 novembre on s'dresse aux éleveurs de perdrix et de lapins de garenne.

Le 23 novembre 1972, Frère Roger, qui apparaît comme moteur dans le projet, assiste à une réunion médicale au Centre d'Education motrice de Dommartin (69) pour y présenter son projet.

L'ouverture du CAT

Un dossier est établi le 12 février 1973 pour la demande d'autorisation préalable, lettre au Maire des Sauvages le 15 février 1973, avec note de février 1973 de J.M. Lacondemine. Un avenant pour la création d'un CAT (50 places pour les malades mentaux et 20 places pour les handicapés physiques), un avenant pour l'ouverture progressive du premier étage de la maison. (Coût : 4 031 986,12 francs). Des courriers de JML en avril 1973 au Préfet pour demander une extension à 30 du nombre de places en CAT.

Lettre de Jean-Michel Lacondemine au Président de l'Eventail, Monsieur Tissier le 7 avril 1973 : « Si depuis quelques années diverses associations et établissements ont pris en charge les enfants handicapés, par contre, les handicapés adultes ont été laissé de côté…c'est-à-dire que leur seul havre était

57 Archives de l'ALR

leur famille (quand ils en avaient), et, au prix de combien de difficultés ou l'hôpital psychiatrique à vie. Mais de place dans notre société ; aucune. Or, il est inimaginable et inhumain de rééduquer un enfant handicapé jusqu'à 18 ans pour le retirer ensuite de la société et le laisser régresser ; de même qu'il est inadmissible qu'un malade mental, soigné, stabilisé par une cure en hôpital psychiatrique, ou un handicapé physique demi-rééduqué ne puisse se réinsérer dans la société parce-que nous ne voulons pas d'eux… aussi est-ce de ce drame que les membres de l'association… »

Le CAT ouvre officiellement le 2 mai 1973 avec 20 personnes, (dans une note de février 1973, Jean Michel Lacondemine écrit : « Les structures actuelles permettent d'envisager une première ouverture pour le 1 mai 1973 avec 20 places en Atelier et 10 places en foyer[58] ». En juillet il y en a 25 et en octobre 30. L'objectif est 50 en juin 1974. L'objectif est de créer un CAT pour le « handicapés physiques et mentaux et malades mentaux hommes et femmes de 18 à 25 ans ». « Les trois catégories seront mélangées dans les ateliers. En effet, ayant des troubles différents, ils peuvent se compléter dans une activité commune […] l'handicapé physique […] se sentira revalorisé. D'une position d'assisté qui lui est trop souvent donnée, il aura la possibilité d'encadrer les handicapés mentaux… […] L'handicapé mental…trouvera une meilleure compréhension de la part de quelqu'un qui a souffert… quant au malade mental qui a toujours besoin d'être entouré, encouragé, il trouvera dans cette équipe solidaire du tonus pour accepter de se prendre en charge. […] chaque catégorie aura une vie d'internat, de foyer indépendant, appropriée à ses propres besoins…ce sera épanouissant pour eux, ils ne seront plus entièrement à la charge de la société ; ils se sentiront utiles[59]».

Dans ce projet, Jean-Michel Lacondemine prévoit des stages en atelier d'orientation, avec des moniteurs techniques, suivi d'une orientation (ferme, menuiserie et travaux industriels), avec la possibilité de changer régulièrement d'atelier pour éviter la routine. Un foyer d'accueil de 70 lits est prévu sur place. Pour les handicapés mentaux, le projet prévoit des familles d'accueil et un système de ramassage en car ainsi que des foyers extérieurs au CAT.

Il est envisagé un accueil des familles, avec un restaurant, prévu pour les visites. Le projet prévoit une ouverture fin 1974, début 1975. La note prévoit de faire une demande à la Préfecture du Rhône, d'autorisation de procéder à une ouverture progressive. Trois ateliers sont prévus : Atelier d'apprentissage (montage de jouets, mise en boîte de crayons de couleurs et fabrication de cintres) ; Atelier semi-industriel (fabrication de housses et sachets plastiques, travail de pièces métalliques) ; Atelier agricole, (élevage, culture forestière et maraîchère).

Désormais la grande aventure de « La Roche » peut commencer : en voici quelques échos d'une histoire à écrire.

Frère Roger et Jean-Michel Lacondemine en seront les acteurs déterminants. Les projets vont s'enchaîner les uns après les autres. En Avril 1974, déjà, projet d'aménagement et d'agrandissement. A la session du 24 octobre 1974 du Conseil Général, on débat d'une garantie, demandée par l'association, au Département pour deux emprunts destinés au financement des travaux d'extension de son CAT avec un foyer de 120 places et la construction d'ateliers pour handicapés. L'accord de principe est voté (1 869 000 francs et 218 000 francs). Mais un rapport du chef de service du TPG en date du 25 Novembre

58 Archives de l'ALR

59 La note est un document intitulé Projet de création d'un CAT de La Roche, signé Jean- Michel Lacondemine, datée à la main février 1973, archives de l'ALR

1974, adressé à la DDASS le 28 octobre appelle de nombreuses observations « notamment sur la surface financière de l'association qui est beaucoup trop étroite pour supporter le poids des réalisations projetées[60] » Il suggère de réaliser les travaux en deux étapes. Ce qui vaudra une intervention de Monsieur Berger, rapporteur à la session de janvier 1975, Conseiller Général le 10 janvier 1975.

Le Conseil d'Administration au 28 juin 1974 est composé de Mrs. Bonnassieux, Chetaille, Mme Pichat, Fayolle, Burnichon, Rosa-Cardine, Mrs Berthet, Duperray, Fournel, Prez, Michaud, Passot, Vignon, Gueydon, Coquard, Chambot, Jacquet. Le 15 janvier 1975, un nouvel avis technique du docteur Lachanat (CREAI) est sollicité pour l'augmentation de la capacité du CAT (10 en atelier et 5 en foyer). En 1976 le CAT représente 53 hommes et 41 filles et le foyer : 46 hommes et 30 filles. Une lettre à la DDASS daté du 8 juillet 1976 évoque un nouveau projet : « un service de suite devient indispensable pour la réinsertion sociale progressive ». Un document daté du 3 octobre 1977 sur le service de suite, composé de 8 filles et 4 garçons au foyer de La Plata, précise les enjeux : autonomie, intégration et confiance dans le milieu environnant. En 1980 une nouvelle demande d'extension est faite, qui prévoit 148 ouvriers en CAT pour Janvier 1981.

En 1990, les membres du Conseil d'Administration sont Pierre Bonnassieux, Lucien Demaugé, Joseph Chetaille, Henri Fournel, Jean Gallay, Guy Libergé, Guy Lachaux, M. Natale (UNAFAM), Mireille Pichat, Renée Fayolle, André Bonnefond, Antoine Burnichon, Joseph Laurent, Jean Besson, Maurice Pouilly, Alain Mayoud, Maurice Depaix et Jacques Chemin. **Ils sont encore quatre du premier conseil de 1972 : Bonnassieux, Chetaille, Pichat et Burnichon.**

Ainsi ces années fondatrices de l'association La Roche évoquées nous montrent combien les acteurs furent nombreux autour du projet. Il a fallu, et ceci est essentiel, une volonté à l'écoute des besoins très réels dans le secteur du handicap et à partir de là élaborer un projet, dont on a pu observer qu'il évoluait dans les ambivalences et les hésitations, amis avec le soutien des experts. Puis il a fallu convaincre les responsables politiques. Tout ceci s'est déroulé entre l'été 1971 et l'été 1973. Deux années d'un passé « proche de notre avenir ».

60 Rapport n° 292 du Préfet, document Conseil Général du Rhône

Construction du bâtiment neuf (1975) et goudronnage de l'accès (1976), mur de soutènement vers l'espace éducatif (1974), l'auberge du Rocher (1973) deviendra les locaux de notre prestataire en restauration...

Odile BERRY, Chef de service des soutiens médico-sociaux
Et
Hélène BORIE, Psychologue, Directrice du centre de formation Recherches et promotion, Déléguée régionale CNAHES

ATELIER 1 : Accueillir tout le monde ?

Cette formulation que l'on retrouve dans le projet initial de La Roche parait presque désuète à notre époque qui se soucie au contraire surtout de diagnostiquer, classer, orienter suivant des critères soumis à évaluation, validation par des commissions d'experts….et pourtant ce n'est pas très vieux 1974…
Que peut-on comprendre de cette proposition dans son contexte d'hier? A-t-elle donné lieu à des réalisations ? A-t-elle marqué la culture institutionnelle et comment ? Quelle est sa prégnance aujourd'hui dans les pratiques ?
Au regard de ce que l'on entendu ce matin, on peut faire l'hypothèse que l'accueil de toutes personnes handicapées ne fut qu'un effet d'annonce, même s'il figure dans le premier projet écrit par M. Lacondemine. A l'épreuve de la réalité des locaux, il fut tout de suite exclu d'admettre les personnes handicapés physiques, étant donnée l'importance des travaux d'adaptation des locaux qui auraient été nécessaires. Le regard de l'administration a dû aussi avoir son poids, avec le rappel d'une étude de besoins, réalisée par le CREAI, et qui a probablement tenu compte de ce qui existait sur la région et en particulier de l'implantation de l'ADAPEI à Thizy. Donc ce fut une intention : que signifiait-elle ? Un désir d'aider à la réinsertion par le travail des marginaux, malades mentaux, personnes handicapées qui étaient connues dans la région ? Etait-elle en lien avec l'idéologie caritative des Pères du Prado ?

Il semble surtout que ces années 70 sont l'époque de l'évolution de la psychiatrie avec la création de la psychiatrie de secteur, l'ouverture des portes de l'hôpital psychiatrique, qui va devoir sortir de ses murs des personnes chronicisées et des personnes relevant de handicaps mentaux avec troubles associés, et des comportements plus ou moins stabilisés. Et que c'est probablement cette population qui a pu venir à La Roche. Les fondateurs étaient-ils dans la mouvance de la psychothérapie institutionnelle, qui a inspiré la création de bien des structures de cette période ? Il s'agissait d'organiser la vie institutionnelle, non simplement comme un accueil, un asile mais de considérer que l'institution elle-même était l'outil du soin et donc que les espaces, les temps, les interrelations entre le personnel et les personnes accueillies avaient à être pensés pour qu'ils soient facteurs d'expériences, qui permettent que les personnes se réinscrivent peu à peu dans leur histoire et dans des liens aux autres. Une perspective qui considère les personnes accueillies (malades, personnes handicapées) non comme objets des soins ou de prescription d'activités mais comme des sujets en lien ou en déficit de liens, de repères, voire de représentation d'eux-mêmes et de leur histoire, et que la dynamique institutionnelle est un outil pour qu'ils se reconstruisent. Les accents portés dans le projet de départ de La Roche sur la vie collective, l'entraide mutuelle peuvent-ils évoquer cette filiation ? Vous en savez probablement quelque chose pour ceux qui sont là depuis longtemps …

La notion de handicap psychique, notion récente apparue dans la loi de de 2005, est située plutôt du côté des pathologies mentales stabilisées entrainant des difficultés d'ordre cognitif, relationnel, social : ce serait des personnes souffrant de troubles psychiques d'une façon récurrente mais stabilisées et dont les troubles entrainent des handicaps sociaux. Cela évoque à la fois une nécessité de soins psychiques et d'un accompagnement.
Quelles sont les orientations de La Roche aujourd'hui ?
Comment se fait le recrutement ?
Comment La Roche conçoit-elle l'articulation entre soin et accompagnement ?
Comment se conçoivent les projets individuels, au regard de la singularité des difficultés et des parcours des personnes et au regard de l'organisation institutionnelle ?

Un tour de table a permis à chacun de se présenter. Dans le groupe il y avait des personnes qui étaient à la Roche depuis 30 ans, et d'autres qui venaient d'arriver. Des personnes des ESAT, blanchisserie, conditionnement, des foyers Myosotis, R.Jacquet, St Marcel de Félines, des services administratifs et une administratrice.
La participation du groupe a permis de se poser cette question de l'accueil de tous aussi bien dans le cadre de l'hébergement que dans le cadre du travail et de l'articulation entre les deux. Et aussi de percevoir les évolutions dans le temps.
Il semble que le flou du démarrage a conduit à ne pas être trop regardant ni sur les procédures de recrutement, ni sur les personnes accueillies, avec l'idée de « sauvetage pour le bien de personnes », ce qui amenait à avoir plus de personnes que l'agrément ; de même dans les ateliers l'exigence du travail était plus déterminée par le chiffre d'affaires que par les capacités des personnes. Après le dépôt de bilan on a du arrêter de recruter, faire glisser les travailleurs sur l'accueil de jour et puis on s'est coupé de beaucoup de partenaires.

Au conditionnement, on a les personnes les moins capables, les plus vieillissantes, qui ne supportent pas le bruit, avant on avait plus de trisomiques, c'était plus divers. Au départ on avait les mêmes que l'ADAPEI, puis l'ADAPEI ne supportait pas les troubles du comportement , maintenant ils voudraient garder tout le monde…Les personnes âgées tant qu'elles ont une activité elles veulent rester, mais quand elles partent elles déclinent….mais dans certains travaux , métallerie, blanchisserie , espaces verts on demande beaucoup , trop, et les personnes ne peuvent plus travailler à temps plein ; il faut trouver des alternatives ….alors c'est le conditionnement , ce n'est pas une voie de garage mais il faut du personnel, si on veut trouver des solutions d'appui….on ne peut pas tout faire en interne , du coup on travaille plus avec l'extérieur , les autres partenaires….Le SAVS , le secteur mais c'est limité ; St Cyr mais ils ne peuvent suivre tout le monde ….il doit y avoir un suivi médical , c'est parfois le cas avec le médecin d'avant , parfois avec le psychiatre , mais il y a peu d e temps de psychiatre et psychologue.

Le handicap psychique on l'aborde juste. L'ouverture de Vénissieux dans des conditions un peu particulières , a mis en évidence que l'on avait une culture à La Roche , faite de proximité, de liens avec le territoire , de communication entre nous facilitée par la proximité, peut-être aussi par la ruralité , les personnes accueillies à Vénissieux ne sont pas les mêmes, ce sont des citadins , des banlieusards, ils sont externes , on n'a pas la même connaissance d'eux.
Le désir à la Roche de prendre en compte les personnes et leurs difficultés pour

leur offrir ce qui peut les aider rentre en tension avec l'obligation de tenir compte des quotas des différents services , ESAT et Foyers et accueil de jour , et la porte d'entrée obligatoire par le Travail , relève parfois de la quadrature du cercle ! Et pourtant ce souci de trouver une place pour chacun, y compris avec les impératifs de rentabilité dans les ateliers, reste vif à La Roche.
Et pour finir on a évoqué les vocables utilisés au cours du temps pour désigner le public :
Demeurés, handicapés, hébergés, résidents …..pour conclure que le terme le plus adéquat restait « personnes accueillies », qui ne réduit pas les personnes à un seul de leur mode d'être ou de leur condition.

La Roche en fête…Carnaval, fête de fin d'année, fête des familles, anniversaire, fête des ateliers, etc.
Et son 40e anniversaire organisé le 23 juin 2012.

F. MOISSONNIER, Chef d'atelier Roche Métal
Et
François BOURSIER, Historien CNAHES, Conseiller technique URIOPSS

ATELIER 2 : Accompagner « jusqu'au bout » ?

Grâce aux progrès de la médecine et aux meilleures conditions de vie dans les lieux d'accueil spécialisés, l'espérance de vie des personnes handicapées a sensiblement augmenté ces dernières années. Les situations de fin de vie viennent alors bouleverser le quotidien des équipes dans les établissements. La nécessité d'un accompagnement adapté à ces situations s'impose. Elle entraîne de nouvelles réflexions au sein des institutions, qui doivent repenser les lieux de vie ainsi que la prise en charge des personnes mourantes. Mise en place de véritables unités pluridisciplinaires sur le terrain, supervision du travail par des médecins, la question des soins palliatifs, tout ce qui permettra d'offrir à la personne la meilleure aide possible. Le champ du questionnement est vaste, depuis la formation nécessaire des personnels jusqu'à capacité à prendre en charge toutes les demandes de la personne…

L'atelier a démarré par un tour de table permettant aux participants de s'exprimer sur ce que représentait cette thématique.
Le groupe s'est longtemps attardé sur les deux termes « Accompagner » et « jusqu'au bout ».
L'accompagnement, étymologiquement, « partager le pain », est pluriel au regard des rôles et missions de chacun, que ce soit le Service d'Accueil de Jour, l'hébergement ou les ateliers.
La question du vieillissement, de la fin de vie s'est posée et à ce jour l'Institution est dans la réponse par la création du foyer de vie de St Marcel de Félines.
Les expériences et vécus des participants, par rapport au terme « jusqu'au bout » ont fait ressortir le point suivant :

L'humain et l'affectif ont permis de gérer des situations qui ont conduit à des fins de vie, des « jusqu'au bout ».

Mais la question se pose sur cette manière de faire. Continue t'on à gérer ces cas extrêmes de cette façon ou l'Institution se dote t'elle de moyens, en s'orientant vers la médicalisation ?

La question du « jusqu'au bout » se pose également par rapport aux projets personnels de la personne et ses attentes. Comment répondre à une personne, qui se dit chez elle, au sein de l'Institution et qui entend y rester « jusqu'au bout » ?
La délocaliser sur un autre foyer (comme celui de St Marcel de Félines) est lui faire perdre l'ensemble de ses repères et de la relation qu'elle entretient avec l'équipe.

En conclusion, il serait intéressant de se saisir plus pleinement des situations passées pour en tirer les leçons et ce qui s'en dégage comme inquiétudes. Car pour certaines personnes de cet atelier de réflexion, la réponse, par rapport à une fin de vie est : « Je ne le referais pas ».

Il y a aujourd'hui un fort questionnement sur cette notion de « jusqu'au bout », mais de réponse.
Le foyer de vie de St Marcel de féline est l'une des réponses au vieillissement et de son accompagnement. Mais assurément pas la seule.

Marylène CIRERA, Chef de service Accueil de Jour
Et
Jennifer FOURNIER, Doctorante en sciences de l'éducation

ATELIER 3 : Accompagner dans tous les aspects de la vie ?

On constate que le traitement social du handicap, c'est-à-dire les politiques et les pratiques sociales concernant les personnes touchées par une déficience, a largement évolué au cours du 20ème siècle.

De la compassion à la reconnaissance, les personnes en situation de handicap sortent peu à peu d'un statut les assignant à l'assistance pour être reconnues comme sujets de droit et comme en possession de ressources propres.

Ceci apparait dans les documents institutionnels de l'Association La Roche puisque si son objet est de développer et de soutenir toutes les initiatives visant à favoriser la réadaptation professionnelle et l'intégration sociale des personnes souffrant de troubles psychiques ou de maladie mentale, le but de l'Association est de faire reconnaître et de défendre les droits de la personne en situation de handicap souffrant de maladie mentale en reconnaissant :

- **son identité,**
- **sa personnalité,**
- **sa compétence.**

Pour reconnaitre les personnes, il ne s'agit plus seulement aujourd'hui de considérer les dimensions sociales de leur existence (l'éducation, la formation ou le travail par exemple) mais aussi de prendre en compte leurs aspirations personnelles et intimes.

Quelles sont les autres dimensions comprises dans l'accompagnement de « tous les aspects de la vie » ? Peut-on en tant que professionnel accompagner « tous les aspects de la vie » ? L'institution peut-elle et doit-elle proposer un accompagnement dans toutes les dimensions de la vie des personnes accueillies ?
Qu'en est-il des dimensions de la vie amoureuse, sexuelle ou familiale par exemple ? Comment accompagner les personnes dans la réalisation de leurs désirs, de leurs aspirations compte tenu de leurs entraves ? Dès lors que la dépendance et/ou la perte d'autonomie oblige les personnes à supporter l'intervention de tiers au quotidien, que disent-elles de leurs besoins, de leurs attentes ? Prend-on en compte leurs demandes exprimées ou latentes, leurs désirs ? Qui décide, pour qui, avec qui et au nom de quoi ? Quelles perceptions l'entourage professionnel a-t-il de l'intimité de ceux et celles qu'il accompagne ? Quelle place réserve-t-on à ces questions dans le champ social et dans les domaines professionnels ?

Voici certaines des interrogations que nous pourrons partager lors de

cet atelier, elles restent immanquablement ouvertes.

Restitution ***« Accompagner dans tous les aspects de la vie »*** : prise en charge globale ? de l'hébergement, du travail, de la vie affective et sexuelle, des loisirs ? dans les mêmes lieux avec les mêmes interlocuteurs ?

Résumé synthétique de nos échanges :

« Accompagner dans tous les aspects de la vie » c'est se confronter, qui que l'on soit comme professionnel, à la dimension de la souffrance psychique des personnes accompagnées, aux angoisses qui viennent parfois perturber la vie des services.

« Accompagner dans tous les aspects de la vie » c'est travailler avec les autres professionnels, de son service, des autres services. Communiquer pour que les personnes ne soient pas « découpées dans l'accompagnement ». Communiquer pour ne pas prendre de décisions seul.

« Accompagner dans tous les aspects de la vie » c'est se poser la question d'une institution qui fait tout, voit tout, qui entend tout et qui se donne les moyens de déléguer, de trouver des ressources ailleurs.

« Accompagner dans tous les aspects de la vie » c'est s'interroger sur le lien qui se tisse entre les personnes accueillies et les professionnels, sur le statut de chacun, sur l'égalité en tant qu'êtres humains.

« Accompagner dans tous les aspects de la vie » C'est prendre en compte les limites des professionnels, qui ne peuvent pas tout faire, tout voir, tout entendre.
Dans le groupe, il est apparu que l'Association était un soutien dans ces dimensions.

De 1968 à aujourd'hui,
La Roche en fleurs...

Jean-Michel SANT, Responsable du pôle blanchisseries
Et
Dominique DESSERTINE, Historienne, Ingénieure de recherches au CNRS, LAHRA

ATELIER 4 : Le travail comme porte d'entrée à La Roche ?

Plus encore que sur l'histoire du handicap en général, on manque d'analyses précises sur le travail qui a été proposé aux personnes en situation de handicap et effectué par elles. L'atelier qui va suivre devrait permettre d'éclairer quelques points à travers les expériences de la Roche. Et aussi de poser quelques questions pour l'avenir.

1 - Depuis la Renaissance, le travail est une valeur essentielle de nos sociétés (même si les aristocrates en sont dispensés). Les pauvres y sont contraints et le Grand Enfermement du XVIIe siècle devient la politique officielle d'assistance, marqué par la privation de liberté et l'obligation de travailler. La mise au travail s'accentue avec le productivisme du XIXe siècle. Avec ses ambiguïtés, le travail est certes une source de dignité pour tous les hommes mais hélas aussi souvent une source de tourments. Qu'on se rappelle les conditions de vie au XIXe siècle, la surmortalité des ouvriers des mines et de la production industrielle, les salaires dérisoires, le travail des enfants.

2 – La mise au travail est donc générale. Les orphelines travaillent dans les providences, les mauvais garçons dans les colonies pénitentiaires, etc. Il n'y a pas d'exception pour les infirmes. Les premières institutions d'accueil des infirmes les mettent au travail (l'hôtel des Invalides pour les soldats mutilés au XVIIe siècle). Les aveugles, les sourds, qui font pourtant l'objet des premières tentatives d'éducation, donnent de leur temps à la production, tout en entretenant les maisons qui les accueillent. Le travail est une valeur même pour les malades en sanatorium, certains médecins estimant que l'activité physique a une valeur thérapeutique. Dans les asiles psychiatriques aussi le travail est vu comme un moyen de guérison pour certains patients.

3 – Alors assistance ou travail pour les handicapés ? La Troisième République qui se lance dans une grande politique d'assistance, accorde avec la loi de 1905, l'assistance aux « infirmes », vieillards et incurables. Au lendemain de la première guerre, la réadaptation professionnelle au travail est le fer de lance des associations de mutilés de guerre.
La volonté d'intégrer ou de réintégrer par le travail s'impose donc, réclamé à la fois par une société productiviste et par les mutilés, puis les handicapés eux-mêmes. Les premiers que la loi cherche à faire embaucher sont les invalides de guerre (loi de 1924), puis la loi de 1957 étend l'obligation d'emploi aux travailleurs handicapés d'origine civile et organise le travail protégé. Mais beaucoup dont Henri-Jacques Stiker, dénoncent son caractère peu ergonomique. La loi de 1975 veut intégrer les handicapés dans le monde de l'entreprise normale. Celle de 2005

tente de rendre acceptables les conditions de travail des handicapés.

Comment tout cela s'est-il passé à La Roche ? Il faut ici insister sur le concret tout en ayant en tête quelques axes de réflexions :

- **initiatives empiriques ou réflexions approfondies ?**
- **travail sur place dans des ateliers protégés ou à l'extérieur ?**
- **quel apport pour l'institution ?**

Quelles positions avec les pensionnaires ?

- **Quelles formations**
- **Quelles adaptations ?**
- **Quelles rémunérations ? Quelles articulations avec les pensions ou les autres prises en charge ?**

Quel type d'encadrement ?

- **sur place : éducateurs, professionnels diplômés**
- **ou quels liens avec les entreprises extérieures ? patrons, autres salariés**

Quelles conditions de travail ?

- **déplacement ?**
- **type de production**

Enfin dernière grande question qui engage un peu plus l'avenir : dans une société où le travail manque (3 millions de chômeurs), où il a changé de nature (le travail ouvrier et artisanal a laissé la place aux services) et où parallèlement l'enrichissement général a conduit à une civilisation des loisirs, où l'épanouissement personnel passe aussi par l'expression et la création artistique, la vie sportive, bref où la valeur travail reste certes fondamentale mais est moins exclusive, comment peut évoluer le travail à La Roche ?

- **en se raréfiant ?**
- **en se diversifiant ?**
- **quelle place occupera-t-il dans le revenu des pensionnaires et de l'association ?**

Le travail n'étant plus tout à fait la valeur centrale qu'il a été pendant des siècles et la logique économique ne peut plus être la seule. Le droit au travail est-il sans retour ?

Le travail est-il le seul horizon possible pour les personnes accueillies ? Qu'attendons-nous du travail : occupation, réalisation, rentabilité, création ? L'obligation de travailler a-t-elle toujours du sens pour toutes les personnes ?

Le groupe a dans un premier temps réfléchi à la notion de travail et aux valeurs qui lui sont rattachées. Etymologiquement, le mot travail vient du latin tripalium : «machine à trois pieux » destinée à immobiliser les chevaux pour les ferrer… d'où « instrument de torture ». Alors le travail : punition ou valorisation ?
Après un rappel historique de Dominique DESSERTINE sur la notion de travail puis sur l'histoire de la mise au travail des personnes aujourd'hui dites

« handicapées », le groupe a rattaché plusieurs valeurs au travail :

- Le travail est un facteur d'intégration, de lien social,
- Le travail permet de se réaliser (notion d'accomplissement),
- Le travail permet de gagner sa vie (notion économique),
- Le travail définit un rythme quotidien pouvant être gage de stabilité,
- Le travail peut à ce titre être un vecteur de soin,
- Le travail est également la participation de chacun à l'effort collectif : forme d'inclusion dans la société

On retrouve donc à travers toutes ces « valeurs », les 3 dimensions du travail :

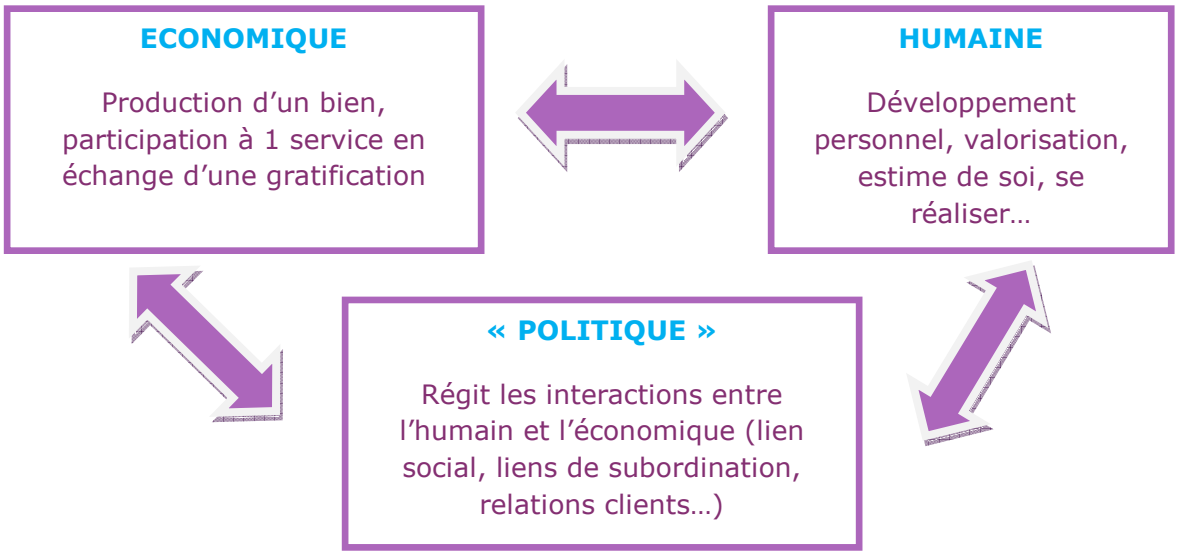

A travers ces 3 dimensions, on peut pratiquement définir les objectifs qui sont visés lors de la prise en charge des personnes accueillies au sein de notre Institution. A ce titre, nous incluons l'Accueil de Jour comme une activité de travail dans la mesure où les usagers peuvent être amenés à produire, à créer mais en dehors du cadre « classique » de production en atelier.
Le travail en ce sens est-il la seule porte d'entrée ? Pas nécessairement et pas partout, c'est avant tout un choix associatif. Or, l'Association de La Roche l'a réaffirmé cette année en l'inscrivant dans le projet Associatif.
Mais alors le travail est-il la condition nécessaire et suffisante pour prendre des personnes en charge ?? Le débat est lancé. Les règles d'admission et le schéma d'orientation actuels sont expliqués à l'ensemble du groupe (MDPH, RQTH, notification d'orientation, COTECH, COMAD, période d'essai…).
Assez unanimement, le groupe exprime les spécificités de notre prise en charge (la variabilité du handicap psychique, la souplesse d'organisation nécessaire, l'étendue des troubles psychiques…).
La réflexion s'étend au processus d'admission et à l'offre de prise en charge proposé par l'ALR :

- Il est évoqué la nécessité de travailler en amont de l'admission afin de mieux définir le projet de l'usager et de valider sa capacité à travailler en ESAT,
- Nous évoquons également les initiatives en cours au sein de la MDPH (mise en place d'IRT Travail) ou encore la réflexion des associations rhodaniennes sur la mise en place d'une orientation commune (Industrie Service / ALR / Messidor),
- La possibilité de passerelle et d'évolution entre ces différents ESAT (flexibilité des parcours),
- La question des conditions d'admission est également posée : le soin devient un critère prépondérant dans l'admission d'une personne handicapée, l'étayage social (SAVS, AS…) est également un critère important et conditionne en partie la réussite d'un projet,

- Enfin le rôle de la période d'essai de 6 mois est réaffirmé car elle permet une évaluation dans la durée de la cohérence d'un projet de travail.

Notre groupe conclut en réaffirmant le rôle du travail dans la prise en charge proposé par ALR. Nous constatons une réelle évolution de la réflexion autour de cette prise en charge, une vraie capacité à monter des projets de travail « cousu main » c'est-à-dire sur mesure en fonction des difficultés des usagers (temps partiel, prise en charge partielle au SAJ et à l'ESAT…).
Mais dans une société en pleine mutation, où l'emploi se raréfie, comment évoluera la mise au travail des personnes handicapées ? Se dirige-t-on vers une « mue » des ateliers où la production l'emportera sur la dimension sociale et où un recrutement sélectif se substituera au processus d'admission classique ?

Les activités proposées par l'ESAT, conditionnement-espaces verts, métallurgie, blanchissage industriel.
Fin 2012, 236 travailleurs handicapées sont accueillis au sein de l'ESAT

Claire RIBOULET, Responsable des ressources humaines
Et
Elisabeth Vacheron
Educatrice spécialisée, Formatrice, Directrice établissements ADAPEI

ATELIER 5 : Vivre comme tout le monde ?

Cette formulation inscrite dans le projet initial peut être interrogée à plusieurs niveaux :
Que représente pour chacun de nous « vivre comme tout le monde » ?

Avoir une famille, un logement, un travail, des loisirs, des croyances… ?
Etre inscrit dans une normalité et une reconnaissance du groupe social ?
Avoir une histoire constituée des différents passages de l'enfance aux autres étapes de l'âge adulte ?
Tout ceci dans le respect de nos droits et de nos particularités.

Nous pouvons interroger la fondation de La Roche dans le contexte de l'époque concernant l'évolution de la psychiatrie et le développement des structures médico-sociales.

L'hôpital psychiatrique s'est transformé passant d'une pratique asilaire d'enfermement à des pratiques de soins. Entre autres, la découverte des neuroleptiques, l'interrogation « politique » de l'institution en tant que telle …
Le développement de la psychothérapie institutionnelle, le mouvement de l'antipsychiatrie ont essaimé leurs réflexions dans le champ du médico-social, proposant des orientations et des « modèles ».
On voit des tentatives d'intégration ou de maintien dans « le milieu ordinaire » :

- **Classes au sein de l'école publique et privée,**
- **Travail en milieu ordinaire,**
- **Création de structures d'accueil en lieu de vie.**

Peut-on penser que le « vivre comme tout le monde » est une formulation réactive aux pratiques d'isolement et de ségrégation ?

La loi de 2002 venant inscrire dans notre législation « les droits des usagers en situation d'handicap » ne manque pas d'interroger nos institutions et nos pratiques.
Elle met en évidence la complexité de la mise en œuvre et du respect de ces droits

- **Respect, dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité,**
- **Libre choix du mode d'accompagnement,**
- **Consentement éclairé,**
- **Confidentialité,**
- **Accès à l'information, information des droits,**
- **Participation directe aux projets d'accompagnement.**

Considérer la personne handicapée comme une personne citoyenne à

part entière dans le respect de ses droits et le rappel de ses devoirs et l'accompagner dans son cheminement de Sujet entravé par son handicap : faire avec ses limites, ses empêchements, ses renoncement, son repli…..

Nous pouvons interroger nos pratiques dans différentes situations :

- **Le conseil de la vie sociale,**
- **L'élaboration des projets individuels,**
- **Mais aussi tous les espaces de la vie quotidienne…**

Tout d'abord les échanges ont porté sur la question de la normalité sachant que chacun vit avec ses différences et qu'il faudrait que la société stigmatise moins le handicap.

En travaillant à la Roche, nous apprenons à ne pas prendre le handicap comme tel et à parler aux usagers comme à des personnes « normales ».

Si les usagers sont accueillis à la Roche, c'est qu'ils ont besoin de nous. Se crée une position asymétrique (aide, sécurité, accompagnement…). Les professionnels vont suppléer, compléter, jusqu'où faut-il aller ? Quand sommes-nous intrusifs ?
Les usagers font partager leurs soucis et cela renvoie à leur différence. L'étrangeté ne fait pas peur.

Dans les pratiques qui sont développées à la Roche, quelles sont les limites du « vivre comme tout le monde » ? car vivre en institution, ce n'est pas vivre comme tout le monde. Des règles sont fixées pour tous mais sont à adapter en fonction des personnes. La règle de l'adhésion à un projet (exemple de l'inscription dans des activités) se pose. Des contraintes institutionnelles peuvent être imposées aux usagers.
Des personnes peuvent vivre toute leur vie en institution et d'autres souhaitent vivre en dehors d'une Association.

Certains cherchent le rapport de force mais ce n'est pas parce qu'ils ont un handicap, qu'ils ont tous les droits. Il est important de rappeler le respect du travail de l'autre.
La différence crée de l'infantilisation. Il est important de dire notre ressenti.

Le vivre comme tout le monde à la Roche se traduit plus dans la relation à l'autre : nous sommes tous des êtres humains. Nous devons être respectés et nous devons respecter l'autre.

Bérangère ROBY, Psychologue Hébergement
Et
Bernard Varinard, Educateur spécialisé, Directeur d'IME

ATELIER 6 : Vivre comme tout le monde ?

Les différentes utilisations du mot «vivre» peuvent-elles nous permettre d'appréhender ce «vivre comme tout le monde»?
Prenons quelques exemples.
«Avoir pour vivre», c'est avoir les moyens de sa subsistance d'où découle le vivre de son travail et aussi le vivre sa vie, c'est-à-dire, jouir de l'existence à sa guise.
Toutes ces notions mettent en évidence le côté personnel de leur réalisation et sont assez éloignées du «comme tout le monde» même si la plupart des individus se réalisent de façons semblables mais pas identiques.
D'autres assertions comprenant le mot «vivre», peuvent nous éclairer sur les qualités de l'accompagnement des personnes handicapées.
Le savoir vivre c'est avoir le sens des convenances et quelque part le respect d'autrui.
«Vivre pour », c'est faire de quelqu'un le but de sa vie. «Apprendre à vivre» c'est aussi mener quelqu'un rudement.
Cette petite digression sur le sens des mots ne doit pas nous écarter de la réalité de l'aide à apporter aux personnes en situation de handicap qui doit viser à compenser leurs incapacités à vivre comme tout le monde.
L'évolution lente des institutions accueillant les personnes en situation de handicap a conduit à une transformation des pratiques allant de l'enfermement asilaire à la reconnaissance des droits des usagers en situation de handicap dans notre législation.
Les besoins d'aides à la vie quotidienne et à l'insertion dans la vie sociale dépendent autant de l'environnement que des capacités des personnes handicapées.
Quelles actions sont mises en place pour compenser les difficultés des personnes soutenues dans les différents domaines de la vie courante?

- **Vigilance sur l'état de santé physique et mentale,**
- **Maintien des liens sociaux avec les proches,**
- **Aides aux démarches administratives,**
- **Insertion dans des activités de sport adapté et de loisirs,**
- **Aide à la vie quotidienne en respectant les choix de la personne,**
- **La mise en avant excessive du statut d'adulte peut aussi banaliser le handicap.**

L'individualisation de la prise en charge doit permettre à celui qui est capable de faire quelque chose, de le réaliser. Tout acte d'émancipation fait souvent figure de non respect des règles institutionnelles. Prendre certains risques pour développer la confiance en soi. Trouver la voie entre une insertion irréaliste et la chronicisation institutionnelle. Accompagner, c'est rejoindre l'autre dans sa liberté, faire avec lui hors de toute recherche de pouvoir.
Enfin, vivre comme tout le monde c'est aussi être citoyen, c'est-à-dire

jouir des droits mais être soumis aux devoirs d'un pays. Se plier aux règles collectives ne s'oppose pas à la réalisation individuelle. La liberté est complémentaire du partage avec l'autre et de la convivialité qui en découle.

- **Quelles sont les pratiques mises en place pour atteindre cet objectif du « vivre comme tout le monde »?**

Nous avons choisi d'exposer sous forme de catalogue les multiples questions qui ont pu être soulevées pendant ce temps d'échange.

Témoignage de l'ESAT qui met en avant l'autonomie des personnes dans leur travail ; valoriser la réussite, l'initiative et la sensibilité au jugement de l'autre.
Le travail peut également ne pas être un idéal.

Le « Vivre comme tout le monde » ne se cantonne pas au professionnel.
Peut-on vivre comme tout le monde, quand on vit dans une grande collectivité ?
Celle-ci impose des contraintes. Nous avons relevé au moins deux types de contraintes : celles énoncées par les professionnels et celles liées à la maladie ou au handicap. « Plus la personne est handicapée, plus elle a de contraintes institutionnelles ».
Nous nous mettons tous des règles qui nous sont propres et qui nous permettent de vivre en société.
L'idée du Projet Individuel comme outil pour « Vivre comme tout le monde » mais qui peut être une nouvelle contrainte.
Le Projet Individuel, c'est pouvoir être acteur de sa Vie mais peuvent-ils se projeter ?
Peuvent-ils faire des choix ? Qu'est-ce qu'être autonome ?
Le projet individuel, n'est-il pas notre propre besoin et/ou désir de les voir vivre comme tout le monde ?
Est-ce que « Vivre comme tout le monde » n'est pas avoir le droit d'être différent de tous ?
Comment expriment-ils leur désir ?
Comment ne pas leur imposer notre propre désir ?
Problématique de l'âge des personnes habituées à d'autres pratiques où ils n'avaient pas l'habitude de dire leur désir.
Problématique liée aussi à la maladie psychique qui empêche les processus de la pensée, des émotions et affects, le sujet semble ne plus avoir la capacité de désirer.
Comment stimuler le désir, la liberté des personnes ?
On note des actions qui permettent de « Vivre comme tout le monde » ; l'informatique où certains choisissent leur activité de loisir pour l'année, les activités adaptées animées par des personnes compétentes. Les professionnels ont en tête leur difficulté à être en groupe "normal".
Difficulté des professionnels à ne pas agir, être dans le « faire ». Comme si l'indétermination (ne rien faire) n'était pas un gage de normalité.
Les usagers apportent beaucoup aux professionnels, ils nous font évoluer dans nos pratiques car leurs besoins ne sont pas toujours ceux que l'on avait imaginés.
Est-ce que l'on peut et doit-on répondre à tous les besoins des usagers ? Notamment en termes de soin ?
Nous avons conclu par le constat que cette question restait ouverte et en posait beaucoup d'autres.

Jean-Pierre MOUGEOT, Directeur Général ALR

En conclusion

Ce fut une journée bien courte pour un flash back aussi important ! Qu'à cela ne tienne : nous avons entr'ouvert une porte, qui ne demande qu'à s'ouvrir complètement.

Merci à Hélène Borie et à l'équipe du CNAHES de nous avoir donné cette envie d'écrire l'histoire de notre Association. J'aimerais (proposition que je vais faire au Bureau et à l'équipe de cadres) qu'on poursuive ce travail, de façon plus scientifique.

Merci à vous tous d'avoir joué le jeu. Ce n'est pas facile de parler d'une histoire récente que certains ont vécue avec leurs tripes. On l'a vu : évoquer les années 70 suscite des réactions passionnées chez certains.

Il y a les faits. Mais il y a surtout le vécu de chacun, sa perception, la relation qu'il a pu entretenir avec tel ou tel protagoniste. Peut-être qu'il faudra changer de génération pour pouvoir véritablement écrire, de façon posée, objective et dépassionnée, une histoire de l'association de La Roche.

Il ressort tout de même de nos débats, quelques indications intéressantes.

L'histoire de La Roche s'inscrit dans une grande histoire bien plus vaste, qui marie action sociale et médico-sociale, histoire religieuse, histoire politique et évolution sociologique.

Dominique Dessertine nous a bien fait sentir comment la création de La Roche s'est inscrite dans une histoire de la prise en charge des personnes inadaptées, des pauvres et des malades mentaux. Comment on les désignait par quelque chose qui leur faisait défaut, des « in »-valides, des « in »-firmes pour arriver à la notion de handicap, qui a ceci de positif qu'elle désigne une société où chacun peut participer à la course à la condition d'avoir une béquille (aujourd'hui on parlera de compensation).

Mais comme beaucoup d'institutions, La Roche s'est aussi créée à partir d'une initiative catholique. On pense ce qu'on veut de Dieu et de la religion, mais force est de reconnaître que les chrétiens sont animés de cette envie de venir en aide à ceux qui manquent de tout, qui ont longtemps été considérés comme des êtres frustes, qu'il faut éduquer à la civilisation et, accessoirement, au catéchisme. C'est le deuxième terreau dans lequel nous sommes enracinés, comme l'a bien montré Ambroise Charleroy.

Enfin, il faut un déclic. Pour ce déclic, François Boursier a avancé quelques hypothèses. Le Cardinal Renard vient officiellement sceller le sort du petit séminaire lors d'une fête des bleus, immense provocation peut-être pour cette forte tête qu'est Roger Jacquet, lui qui n'a pas été admis à la prêtrise. Dans « la France de Papa Pompidou », dans ces trente glorieuses où il n'y a pas de problèmes d'argent, pour tous ceux qui soutiennent le site de La Roche et ont envie de le faire vivre, c'est la consternation (je reprends les termes de François Boursier).

Alors on se prend par la main : Roger Jacquet, Rivière le Député, Burnichon le Maire des Sauvages et on va défendre cette idée de créer sur cette montagne un CAT. Peu importe ce qu'on y fera et qui on accueillera : un peu de malades mentaux, un peu de déficients, des idiots, des imbéciles, des débiles, ouvriers agricoles pour certains. On va chercher des alliés, dans l'administration (le Dr

Lamarche, Rouvière le Directeur de la DDASS et des gens du coin : les FAYOLLE, très engagés du côté de l'ADAPEI à Thizy (et en même temps un peu en rupture) et des grandes familles locales comme les BONNASSIEUX, qui donneront notre premier Président.

Et démarre l'aventure. On démolit, on restructure, on reconstruit pendant quelques années pour remodeler le site. On construit le premier atelier. Frère Roger sait bien qu'il va falloir trouver un pilote. Il va chercher Jean-Michel Lacondemine parmi les anciens élèves du petit séminaire.

Puis se déroule l'histoire plus récente que j'ai essayé de décrire ce matin : entre construction, ouverture de nouveaux sites, développement, recherche de nouvelles réponses aux personnes qui n'étaient pas en mesure de travailler à plein temps en ESAT, implantation dans la Loire, puis à Lyon, et difficultés financières, tensions sociales, bras de fer avec les financeurs… Et on voit que cette histoire vient s'intercaler entre 4 grandes lois (les 2 lois de 1975, celle de 2002 et celle de 2005), qui donnent une structure aux institutions sociales et médico-sociales et en même temps cherchent à faire progresser les droits des personnes accueillies, usagers comme on les appelle aujourd'hui.

Dans le même temps se construit le projet associatif. Il s'appuie sur certains grands principes, tirés soit de l'expérience, soit des origines de l'association, notamment religieuses.

Ces principes vous les avez détricotés cet après-midi pour chercher à les comprendre : qu'est ce que les fondateurs ont voulu dire, dans quel contexte, pour quoi faire ? Comment ont-ils évolué ? Sont-ils encore pertinents et à quelles conditions ?
Je ne me risquerai pas à vouloir synthétiser vos réflexions. Voici tout de même quelques points que j'ai tirés des synthèses qui viennent de vous être présentées :

Accueillir tout le monde : c'est la notion d'accueil inconditionnel, de faible seuil d'exigence. *On voit à travers vos débats que le flou du début persiste. L'entrée s'est parfois faite en fonction de la production à réaliser plus qu'en fonction de la personne et de ses difficultés. Or, il faut arriver à tenir les deux dimensions : de l'humain et de la l'économique. Une question est souvent débattue : doit-on faire des admissions ou des recrutements ?*

Accompagner jusqu'au bout : « quoiqu'il t'arrive on ne t'abandonnera pas ». On trouvera toujours, au sein de l'association, les ressources nécessaires pour adapter l'accompagnement*. Se posent là les questions de la médicalisation, des relais et du partenariat.*

Accompagner dans tous les aspects de la vie : à côté du travail il y a l'hébergement, le logement, la vie sociale, la gestion du budget, la vie affective et sexuelle, les loisirs, l'accès à la culture. On va s'occuper de tout ça en même temps, dans le cadre de ce qu'on appelle une prise en charge globale. *Cette prise en charge globale implique de savoir mieux communiquer en interne, ne pas prendre les décisions tout seul, savoir trouver des ressources ailleurs et connaître ses limites en tant que professionnel.*

Le travail comme porte d'entrée à La Roche. La belle affaire : tout le monde a envie d'un travail. C'est symbole d'utilité sociale, de ressources assurées et comme tout le monde le sait, il n'y a rien de plus épanouissant que le travail ! En même temps ça instaure la personne dans une relation d'échange, d'autant plus que le travail produit est une ressource indispensable à la survie de l'association.

Et le travail, ça permet de vivre comme tout le monde, thème du dernier atelier. *Cet atelier a été riche en débats. Je retiens des questions comme « le travail est-il une condition nécessaire et suffisante pour l'entrée à La Roche ? Doit-il nécessairement aboutir à une production monnayable ? ».*

Vivre comme tout le monde, justement. Que recouvre ce slogan, qui a donné lieu à une chanson ? Est-ce le rêve de nos usagers, notre envie de les faire entrer dans une normalisation, est-ce une difficulté à accepter la différence ? Peut-on vivre comme tout le monde dans une institution comme La Roche, avec un statut d'usager handicapé ? *Cette question pose aussi celle du statut de la personne : de l' « individu-sujet ». Il nous faut progresser dans la relation aux usagers : apprendre à s'adresser à la personne accueillie d'adulte à adulte et ne pas imposer nos propres désirs.*

Est venu le temps d'amorcer quelques perspectives. Je reprends une diapo de ce matin. Voilà les priorités que je vous propose pour les années qui viennent :

❶**Deux foyers vont se construire : Les Mousselines à Tarare et Roche-Féline à Saint-Marcel. Un foyer hébergement à Tarare, un foyer de vie à Saint-Marcel-de-Félines. L'ouverture de ces deux foyers en 2014 impliquera une réflexion sur la réorganisation de nos hébergements. Deux pôles devront se créer : l'un autour des questions d'insertion et d'intégration dans la cité, sur Tarare, l'autre autour de la question du vieillissement et de la perte d'autonomie, qui nécessite probablement une adaptation de nos moyens et des modes de prise en charge.**
D'ailleurs, nous sommes aussi en discussion avec le Conseil Général du Rhône avec l'idée de transformer un certain nombre de places de foyer existantes (et d'accueil de jour) en places de foyer de vie.

❷**L'histoire tumultueuse de La Roche nous a montré que l'économie et la gestion sont impitoyables. Suite à des investissements hasardeux, nous nous sommes retrouvés au fond du gouffre. Nous en sommes remontés, renforcés certes, mais toujours aux aguets. Ce qui nous est arrivé en 1976/77 peut se reproduire. Méfiance, donc. Or la recherche de profit sur nos ateliers pose aussi la question de la compatibilité avec les objectifs sociaux. Social et économique : le juste équilibre est difficile à trouver. Pourtant il est important qu'on clarifie nos objectifs.**

❸**Le domicile : c'est l'avenir. Les pouvoirs publics souhaitent au maximum favoriser le maintien à domicile. Des services comme les SAVS, les SAMSAH vont donc se développer. Nous avions un projet. Nous savons désormais que ce projet va se mettre en œuvre (lorsque les financeurs le voudront bien) en partenariat avec Firmament et GRIM. Et Firmament sera le chef de file. C'est une décision que nos deux Associations viennent de prendre.**

❹**Les handicaps rares. Nous avons acquis des compétences sur ce type de handicap, à travers la prise en charge de la maladie de Prader-Willi. Nous sommes considérés comme structure-ressource pour la grande région RA-Auvergne. Et pourtant je sais que la prise en charge des ces personnes est une grande source de difficulté, voire de souffrance pou les équipes concernées. Nous allons nous battre pour obtenir la création d'une structure dédiée à ces personnes. Mais ce n'est pas gagné et on risque de nous poser comme condition, l'acceptation d'autres types de handicaps de même essence (troubles alimentaires et problèmes de**

comportement).

❺La maîtrise du développement de l'association est un défi qui se posera au CA et à la future Direction Générale (quand j'aurai passé la main…dans quelque temps). Est-il possible de grandir encore et dans quelles limites optimales ? Devons-nous l'envisager seuls ou en coopération avec d'autres ?

❻Ce qui pose la question du renforcement des coopérations : sujet à l'ordre du jour d'un collectif qui réunit GRIM, Industrie Service, Messidor, La Roche et bientôt Firmament.

❼Quand on travaille avec des malades psychiques, se pose inévitablement la question de la relation avec l'hôpital. Or, cette coopération n'est pas toujours bonne et c'est un euphémisme. Le projet de création d'un centre de réadaptation pour sortants d'hôpitaux à Claveisolles a du plomb dans l'aile. Se pose dès lors la question de comment on peut inventer des formes de coopération plus efficaces et anticiper des situations de crises autour de certains résidants, comme celles que nous avons connues récemment.

❽Enfin si on veut que les usagers se sentent chez eux ici et « vivent comme tout le monde », il faudra faire des progrès sur le plan de leur statut et de leurs droit, à commencer par une réflexion sur les rémunérations du travail en ESAT.

Voilà quelques perspectives que je souhaitais vous présenter.

Avant de vous libérer, je tiens à remercier :

- **Hélène BORIE et l'équipe du CNAHES : Dominique Dessertine, Ambroise Charleroy, François-Pierre Boursier, Jennifer Fournier, Elisabeth Vacheron, Bernard Varinard,**
- **Les co-animateurs des ateliers : Odile Berry, Frédéric Moissonnier, Marylène Cirera, Jean-Michel Santt, Claire Riboulet, Bérangère Roby,**
- **Tous ceux qui ont travaillé sur l'intendance, la déco et les animations, plus particulièrement Marylène Cirera et Virginie Dechavanne,**
- **L'ensemble des cadres qui m'ont aidé à préparer la journée,**
- **L'équipe de CORALYS pour le repas,**
- **Les administrateurs pour leur présence forte et, parfois, tonitruante…**
- **Nos collègues bénévoles ou salariés qui ont assuré une présence sur les foyers, en nous permettant de travailler sereinement, étant certains que la sécurité de nos résidants est assurée,**
- **Et vous tous pour votre participation active.**

J'espère que vous avez pris autant de plaisir que moi dans cette journée, riche d'enseignements.